

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
PARAISANT A MARTIGNY

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ fr. 12.50
COMPTES DE CHEQUES POSTAUX **11 c 58**
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse.

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.031
ABONNEMENTS ET SECRÉTARIAT
DU PARTI 61.303
ANNONCES 61.252
A MARTIGNY

ANNONCES (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct. ; SUISSE : 10 ct. ; ETRANGER : 10 ct.
RÉCLAMES (le mm. ligne 2 colonnes/81 mm.) CANTON : 20 ct. ; SUISSE : 30 ct. ; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.



Compte de chèques postaux
11 c 500

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Constitution fédérale et Constitution valaisanne

Dernièrement au Grand Conseil un conseiller d'Etat et un député ont cru devoir rappeler que l'article 2 de la Constitution cantonale dispose : « La religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat. » On se rappelle qu'en son temps, M. Camille Desfayes avait proposé comme texte : « religion de la majorité de la population. »

Ces Messieurs, des juristes pourtant, oublient qu'une Constitution cantonale doit respecter la Constitution fédérale. Or, la garantie fédérale n'a été accordée à la Constitution valaisanne qu'avec **des réserves expresses** concernant ce fameux article 2.

Voici le texte : « Considérant que l'article 2, alinéa 1, ne peut être interprété que dans le sens des art. 49, 50 et 53 de la Constitution fédérale, ... la garantie fédérale est accordée dans le sens des considérants à la Constitution du canton du Valais du 8 mars 1907. »

Reproduisons le texte de ces articles :

Art. 49. — La liberté de conscience et de croyance est inviolable. Nul ne peut être contraint de faire partie d'une association religieuse, de suivre un enseignement religieux, d'accomplir un acte religieux, ni encourir des peines, de quelque nature qu'elles soient, pour cause d'opinion religieuse. La personne qui exerce l'autorité paternelle ou tutélaire a le droit de disposer, conformément aux principes ci-dessus, de l'éducation religieuse des enfants jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. L'exercice des droits civils ou politiques ne peut être restreint par des prescriptions ou des conditions de nature ecclésiastique ou religieuse, quelles qu'elles soient. Nul ne peut, pour cause d'opinion religieuse, s'affranchir de l'accomplissement d'un devoir civique. Nul n'est tenu de payer des impôts dont le produit est spécialement affecté aux frais proprement dits du culte d'une communauté religieuse à laquelle il n'appartient pas. L'exécution ultérieure de ce principe reste réservée à la législation fédérale.

Art. 50. — Le libre exercice des cultes est garanti dans les limites compatibles avec l'ordre public et les bonnes mœurs. Les cantons et la Confédération peuvent prendre les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre public et de la paix entre les membres des diverses communautés religieuses, ainsi que contre les empiétements des autorités ecclésiastiques sur les droits des citoyens et de l'Etat. Les contestations de droit public ou de droit privé auxquelles donne lieu la création de communautés religieuses ou une scission de communautés religieuses existantes, peuvent être portées par voie de recours devant les autorités fédérales compétentes. Il ne peut être érigé d'évêché sur le territoire suisse sans l'approbation de la Confédération.

Art. 53. — L'état civil et la tenue des registres qui s'y rapportent est du ressort des autorités civiles. La législation fédérale statuera à ce sujet les dispositions ultérieures. Le droit de disposer des lieux de sépulture appartient à l'autorité civile. Elle doit pourvoir à ce que toute personne décédée puisse être enterrée décentement.

Ajoutons encore les 2 premiers alinéas de l'art. 54 : « Le droit au mariage est placé sous la protection de la Confédération. Aucun empêchement au mariage ne peut être fondé sur des motifs confessionnels, sur l'indigence de l'un ou de l'autre des époux, sur leur conduite ou sur quelque autre motif de police que ce soit. »

En voilà assez pour démontrer dans quel esprit les autorités fédérales ont approuvé la Constitution valaisanne.

Loin de nous l'idée de combattre la religion ; elle est nécessaire à l'enfant, fait partie de sa formation générale. Mais il y a des abus regrettables.

Il en résulte bien que contrairement à ce que prétend une partie du clergé (il y a heureusement des exceptions louables) seuls les parents ont le droit de disposer et jusqu'à 16 ans de l'éducation religieuse de leurs enfants.

Pourquoi faut-il que certaines institutions et écoles punissent, directement ou indirectement, des élèves parce que — avec l'autorisation de leurs parents — ils ne suivent pas l'enseignement religieux, ou n'accomplissent par certains actes religieux ? Elles violent la Constitution fédérale.

Malgré tout ce qu'allèguent divers intéressés, seul le mariage civil a une valeur légale ; les cérémonies qui ont lieu à l'Eglise, qu'elle soit catholique, protestante ou juive, ne sont que des bénédictions.

Contester ces dispositions légales, c'est aller contre la volonté du législateur ; le parti conservateur-catholique, qui soutient ces abus, voudra-t-il avouer un jour qu'il ne s'est pas soumis à la Constitution du 29 mars 1874 et que c'est pour cette raison qu'il a voté en faveur de la révision totale

Fête villageoise de Finhaut

(De notre envoyé spécial)

Le chemin de fer du Martigny-Châtellard, que dirige avec beaucoup d'initiative M. Cyrille Sauthier, avait eu l'excellente idée d'organiser à Finhaut, le dimanche 7 juin, une fête villageoise et un grand reportage radiophonique de la vallée du Trient. Les organisateurs ont eu de la chance. Le samedi soir il pleuvait et il faisait très froid, mais le dimanche matin de clairs rayons de soleil créaient immédiatement une atmosphère de cordialité et de sympathie. Finhaut, pendue sur ses coteaux, s'était faite jolie pour recevoir ses nombreux visiteurs. Les drapeaux et les guirlandes s'accrochaient à chaque fenêtre et à chaque balcon. Le matin déjà, avait lieu la première retransmission de la sonnerie des cloches de Finhaut et un message de la montagne à la plaine dû à la plume experte de M. le chanoine Poncet.

Voici quelques passages de ce poème émouvant et délicat : « Elles n'ont point fait toilette les cloches de la haute montagne pour vous dire, comme leurs sœurs des cathédrales, en un langage savant, des mélodies soigneusement harmonisées. Elles chantent tout simplement leur petite chanson qui égaie, rapide et nerveuse, comme les cabrioles d'un troupeau de chamois sur les dentelures d'une arête abrupte. Cependant leurs voix à force de se jouer dans le soleil, de se répercuter sur les cimes avoisinantes, ont emprunté au grand glacier voisin, où elles vont mourir les clairs dimanches, un peu de cet éclat unique, propre aux sommets. »

Et plus loin : « Ces vieilles cloches, elles ont sonné depuis leur baptême bien des glas, bien des tocsins ; elles ont sonné souvent en des heures d'angoisse où le pays semblait près de sa perte, et, toujours elles ont parlé d'espérance ; toujours elles ont retrem্পé les énergies. »

A 10 h. 30, la « Mauritia », chœur d'hommes de Salvan, et la « Caecilia », chœur mixte de Finhaut, donnèrent un concert-apéritif très apprécié. Nous avons remarqué les costumes chatoyants et pittoresques, riches de couleurs des chanteuses de Finhaut et leurs petit chapeau de paille jaune, typique et caractéristique.

A midi, dans le cadre élégant de l'Hôtel Bristol, un excellent dîner fut servi aux invités et aux représentants de la presse. On y remarquait la présence de M. le chanoine Poncet, un des animateurs de cette fête, avec M. Cyrille Sauthier, directeur du M.-C., MM. Gay, président de la Sté de développement, et Lonfat, président de Finhaut, M. Muller, de Radio-Lausanne, M. Paul Budry, directeur de l'Office national suisse du tourisme à Lausanne, M. Amez-Droz, du Dépt de l'Intérieur, M. Pierre Darbellay, secrétaire de la Chambre de commerce, etc.

A 14 h., un cortège conduit par la fanfare l'Echo du Trient de Vernayaz, composé des sociétés de chant de Martigny, Salvan, Vernayaz, Finhaut et du groupe du « Vieux-Salvan », se rendit sur la place de fête. C'est là que M. Paul Budry fit un excellent reportage sur la vallée du Trient. Tous les sans-filistes auront sans doute apprécié l'humour exquis, la tenue littéraire parfaite, toutes les qualités de clarté, de sincérité et d'amour pour le vieux pays qui ont fait de la causerie de M. Budry un petit chef-d'œuvre. Les membres de la plupart des sociétés de chant citées plus haut interprétèrent une chanson inédite — due sauf erreur à MM. les chanoines Broquet et Poncet — intitulée « La ronde du Trient », qui remporta un énorme succès. Le soliste était M. Henri Coquoz de Salvan. Puis le groupe du « Vieux-Salvan » encore tout auréolé des lauriers obtenus récemment à Marceille, nous dansa ces danses anciennes si pittoresques et si connues qu'on ne se lasse cependant pas de revoir et d'entendre à nouveau.

A 17 h. 30, un cortège se forma et gravit la route raide qui conduit au sommet du village. Puis il fallut redescendre bien à regret, en laissant Finhaut dans la joie et l'allégresse. En résumé, cette initiative fut couronnée de succès. Il est probable que les efforts déployés pour faire connaître le « Val du Trient » produiront d'heureux résultats.

Il convient de féliciter vivement les organisateurs de cette vivante manifestation, toutes les personnes et sociétés qui n'ont pas marchandé leur dévouement et leur talent à la parfaite réussite de cette fête du terroir. U. D.

dans le but secret de supprimer les articles qui ne lui convenaient pas !

Le peuple suisse lui a fait, en septembre dernier, la réponse qu'il méritait. Mr.

A la Banque Coopérative suisse

(Suite)

(Communiqué n'engageant pas la rédaction)

CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT

de la banque, le commissaire s'exprime comme suit : Le concordat prévoit que les titulaires de parts sociales auront leurs parts transformées en bons de jouissance B. Les créanciers non privilégiés, qui réunissent un total de 72,300,000 fr., ont à transformer le 20 % en actions nominatives, ce qui constitue un nouveau capital responsable de 14,400,000 fr. A ce montant s'ajoutent les 1,300,000 fr. des réserves officielles restantes. Les propres fonds de la banque atteindront ainsi 15,500,000. Ces créanciers doivent malheureusement consentir à un nouvel amortissement de 20 % contre un jeton de jouissance A. d'un montant nominal équivalant au montant amorti. Il résulte de là une réserve interne de 14,400,000 fr. Ce montant et les 6,600,000 fr. réservés pour les risques courants semblent, à vue humaine, devoir suffire à couvrir les risques des placements demeurés à l'étranger ; cela d'autant plus qu'on procède déjà à une réduction systématique et importante de ces avoirs. Pour peu que les placements faits en Allemagne puisse être réalisés d'une façon satisfaisante, les créanciers actuels en bénéficieraient, grâce aux bons de jouissance ; il en est de même pour les anciens titulaires de parts sociales.

Les livrets d'épargne, jusqu'à 5000 fr. et les autres carnets de dépôts garantis par privilège légal ou par contrat ne participent pas à l'assainissement. On est obligé, il est vrai, de limiter momentanément la libre disposition des dépôts, ce que le concordat expose dans tous les détails. Les comptes de moins de 250 fr. des catégories non privilégiées sont également exemptés de l'assainissement.

Le compte d'exploitation et le budget, qui vient d'être établi, semblent montrer, qu'après l'assainissement il sera sans doute possible d'assurer la répartition du dividende prévu (maximum 4 1/2 %) l'alimentation légale des réserves officielles et en plus la réalisation d'un excédent destiné aux rachats successifs des bons de jouissance. Les provisions internes qui, après la liquidation des placements étrangers et des risques flottants, demeureraient inutilisés reviendraient, en effet, en entier, aux propriétaires de bons de jouissance, les 4-5 allant aux détenteurs de bons de jouissance A (anciens créanciers) et 1-5 aux bons de jouissance B (anciens titulaires de parts sociales).

L'assainissement entraîne nécessairement une révision des statuts. D'après les nouveaux statuts, il ne pourra plus être fait de placement à l'étranger.

Afin de donner à la banque, à l'avenir, des assises plus stables elle sera transformée en société anonyme (capital fixe) et elle portera le nom de

Banque suisse d'épargne et de crédit

Le nouveau conseil d'administration sera nommé sitôt après l'assainissement. On s'efforcera de mieux tenir compte des intérêts régionaux. En vue de l'application du concordat, il convient de se demander notamment si la banque possède les **moyens liquides** indispensables ; en effet, après la levée du sursis, il faudrait satisfaire aux paiements prescrits dans le concordat. Celui-ci prévoit, sitôt après l'homologation du concordat, des paiements importants et, pour le solde des avoirs, des délais de paiement, relativement courts dispositions qui sont bien faites pour reconquérir la confiance du public. Or, je suis persuadé, après avoir examiné la question dans tous ses détails, que la banque pourra satisfaire à ces exigences au point de vue liquidité. Depuis le début du sursis, du reste, il a déjà été versé, d'après les directives données par l'autorité concordataire, 3,700,000 fr. d'acomptes, ce qui a permis à plusieurs reprises d'atténuer les exigences aqant résultat du dit sursis. De plus, toutes les avances sur nantissement qui n'étaient pas liées par contrat pour un temps plus long, soit deux millions et demi, ont été remboursées. Ce ne sont pas les difficultés de paiement qui ont occasionné le concordat. Des 27 millions et demi placés en carnets d'épargne et autres livrets garantis, on peut donc être certain qu'un pourcentage important ne sera pas retiré. Il me paraît donc que, non seulement les ressources nécessaires pourront être rendues liquides en temps voulu, mais qu'on pourra bien aussi assurer la liquidité prescrite par la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne en vue des affaires courantes.

EN CONCLUSION

Nous constatons que la Banque Coopérative suisse dispose d'un grand nombre de débiteurs bons et sains. Après assainissement son compte d'exploitation sera favorable et ses frais généraux relativement modestes ; ils pourront même encore être réduits ; de telle sorte qu'on est en droit de s'attendre à des bénéfices notables. Ceux-ci permettront le remboursement progressif des bons de jouissance. Comme banque moyenne, qui dorénavant se bornera aux petites et moyennes opérations de crédit en Suisse, sa place est marquée dans l'économie de diverses régions du pays, aussi son existence répond-elle aux intérêts les plus certains de ses 57,000 créanciers. Une liquidation forcée priverait les anciens propriétaires de parts sociales de tout espoir de récupérer une part, sur les titres amortis et ajoutera des pertes inévitables à celles de ses créanciers. Ajoutons qu'une liquidation de banque dure dans les

circonstances actuelles de nombreuses années. Du point de vue suisse, enfin, une liquidation forcée ne pourrait qu'augmenter l'inquiétude générale ; la banque, en effet, compte environ 12,000 débiteurs, y compris les petits prêts sur billets. Aussi est-il certain que la liquidation forcée entraînerait la ruine économique d'un bon nombre d'existences.

J'en arrive ainsi à conclure qu'après assainissement et réorganisation intérieure la banque coopérative suisse sera viable et qu'elle retrouvera, grâce à une conduite prudente, la confiance dont elle a bénéficié jadis. *Ayant examiné le concordat à fond et sous tous ses aspects, j'en recommande donc ici l'acceptation.*

Pour plus amples renseignements, la clientèle de la Banque peut prendre connaissance du rapport détaillé auprès de chaque siège.

Valais

Après la fête des musiques de Sierre

VETERANS CANTONAUX

proclamée à la fête cantonale dimanche 7 juin

Evouettes « Echo du Grammont » : Bussien Henri, Clerc Georges et Seydoux Aloys.
Vionnaz « Espérance » : Triscouny François, Rey Aristide, Launaz Aurèle et Raboud Théobald.
Monthey « Harmonie » : Petter Emile et Guédon François ; « Philharmonie » : Berra Alfred ; « La Lyre » : Zum-Offen Antoine.
Val d'Illeaz « Echo de la Vallée » : Eceur Camille.
St-Maurice « Agaunoise » : Duroux Henri.
Martigny-Ville « Harmonie » : Pagliotti Hector, Lugon Emile.
Martigny-Bourg « Edelweiss » : Arletta Jules.
Bagnes « Avenir » : Filliez Edouard, Bessard Maurice, Filliez Joseph.
Saxon « Avenir » : Vernay Emile, Vernay Ernest, Maret Dyonise, Vernay Ephise, Plan Jos., Oberson Jul.
Ardon « Helvétia » : Delaloye Théobald, Gaillard Fr., Planet Rémy, Bérard Herbert, Gaillard Jules, Bérard René, Bérard Léon, Frossard Joseph, Delitroz Hermann.
Ardon « Cécilia » : Rebord Eugène.
Sion « Harmonie » : Fiorina Charles, Perraudin Jules, Betinelli Humberto, Vuadens Théodule, Géroudet Alfred, Arletta Louis, Mévillot Henri, Schmid Emile, Berclaz Victor, Zuber Adolphe, Spahr Paul.
Chalais « Avenir » : Rudaz Auguste.
Chippis « Echo » : Masini Ferdinand et Rey Isaïe.
Vissoie « Echo des Alpes » : Florey Guillaume, Crettaz Henri et Florey Frédéric.
Ausserberg : Kalbermatten Constantin.
Brigue « Saltina » : Verasini Gaetano, Perrig Adolphe.
Naters « Bellalp » : Benetti Henri, Botazzi Francesco, de Chastonay Hubert, Epiney Alphonse, Werner Frantz, Casetti Jakob.
Muraz-Collombey : Magnin Othmar.
Salquenen « Harmonie » : Cina Fabien, Montani Al., Montani Marcel, Cina Alfred.

VETERANS FEDERAUX

Médailles des vétérans fédéraux de l'Association cantonale des musiques valaisannes :

Bouveret « Avenir du Léman » : Curdy Alexandre, Clerc Ernest.
Evouettes « Echo du Grammont » : Venetz Joseph, Venetz Alfred, Clerc Jules.
Muraz-Collombey « La Villageoise » : Caillet-Bois M.
Monthey « Harmonie » : Petter Emile.
Champéry « Echo de la Montagne » : Clément Edmond et Clément Fabien.
Val d'Illeaz « Echo de la Vallée » : Gonnet Paul et Vieux Augustin.
St-Maurice « Agaunoise » : Misselier Ernest.
Saxon « Avenir » : Vernay Emile, Vernay Ernest.
Ardon « Cecilia » : Gaillard Henri, Clémento Albert.
Sion « Harmonie » : Fiorina Charles.
Chalais « Avenir » : Rudaz Daniel.
Sierre « Gérodine » : Buro Edouard.
Vissoie « Echo des Alpes » : Clivaz Alexandre.
Brigue « Saltina » : Verasini Gaetano.
Naters « Bellalp » : Benetti Henri.
Salquenen « Harmonie » : Glenz Heinrich, Meyer Léo, Cina Fabien, Zumofen Nestor, Cina Théophile, Kuonen Alfred, Mathier Engelbert.

Chippis. — Jeunesse radicale. — Les membres de la Jeunesse radicale sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu samedi 13 juin à 20 h. 30, à la salle annexe du Café de l'Industrie. Présence indispensable. Le Comité.

Une heureuse solution. — Un conflit survenu entre l'Union valaisanne pour la vente des fruits et légumes et les coopératives fruitières, conflit qui aurait pu compromettre sinon la vitalité des deux organisations, du moins les intérêts de tous, vient d'être heureusement terminé.

Un tribunal arbitral, désigné d'office par le « Fruit-Union », composé de M. le Dr Muller, membre de l'Union des Sociétés coopératives suisses à Bâle, fonctionnant comme président de ce tribunal arbitral, assisté de M. le Dr Feisst, nommé par les coopératives et de M. Geysler, commer-

gant à Langenthal, tous connaisseurs des questions économiques du Valais, a réussi à porter un jugement qui a donné pleine satisfaction aux parties en cause.

Félicitons tout le monde pour cette bonne journée et souhaitons pour le bien du pays que chacun apportera le meilleur esprit pour la plus étroite collaboration.

Producteurs, intermédiaires et consommateurs y gagneront. D.

Flagrant égoïsme

Les *Walliser Nachrichten* ont publié il y a quelques jours un article relatif à une interview accordée par M. le conseiller fédéral Etter au Dr Greiner. Ce personnage est allé demander au chef du Département de l'Intérieur le programme du Conseil fédéral en matière de construction ou réfection des routes alpêtres et pour la réalisation duquel les Chambres ont voté d'importants crédits. Selon le Dr Greiner notre gouvernement fédéral aurait prévu pour le canton du Valais uniquement la route de la Furka. C'est à vérifier.

Et naturellement le journal de Brigue que nous aurions cru mieux inspiré, en profite pour protester contre l'accord intervenu entre Berne et le Conseil d'Etat et qui prévoit la réfection à côté de la Furka de la route du Grand St-Bernard.

Il émet même la prétention de demander au Gd Conseil de biffer de la première partie du programme de construction l'artère qui intéresse au plus haut point le Bas-Valais.

Comme on le sait, l'amélioration des routes alpêtres a pour but, à côté du développement du tourisme, de fournir des occasions de travail. Nos concitoyens du Haut-Valais osent-ils prétendre que seule leur région est atteinte par le chômage ?

Nous regrettons que les *Walliser Nachrichten* cherchent à réveiller certaines luttes. Elles démontrent ainsi que dans certains milieux on a rien appris et que l'on considère toujours le Bas-Valais comme une colonie destinée à payer la plus grosse partie des impôts du canton dont le Haut-Valais bénéficie dans une mesure disproportionnée.

Nous ignorons le sort fait à la proposition de notre confrère : nous avons toujours jusqu'ici déclaré que le Valais ne formait qu'un seul canton ; en cela nous avons suivi la politique de Barman ; mais il est certain que des réclamations semblables ne sont pas faites pour servir l'unité du canton. Il s'agit d'une provocation qui sera considérée comme un acte inamical et qui pourrait entraîner des représailles imprévues. A bon entendeur, salut !

Démos.

N. B. — Nous apprenons aujourd'hui qu'une pétition circulerait en Haut-Valais demandant que tous les crédits dits des routes alpêtres soient affectés à la Furxa ; on affirme même qu'elle est patronnée par un conseiller d'Etat...

Gletsch il y a cent ans. — La revue hôtelière « En Valais », par la plume de M. L. H., ancien député de Conches, reproduit un extrait du protocole d'une séance du Gd Conseil valaisan de la session de mai 1830. Il s'agit d'une demande de concession pour une auberge à construire près des sources du Rhône. En voici la traduction sommaire : Joseph Antoine Zerter, aubergiste à Munster (Conches) s'est adressé au cours de l'année 1829 au gouvernement pour pouvoir élever une auberge près du Glacier du Rhône et obtenir un appui financier du canton. Le Conseil d'Etat, dans l'idée que cette auberge rendrait service aux voyageurs venant du St-Gothard par la Furka ou de la vallée de Conches pour se rendre dans le canton d'Uri, prévisa favorablement et proposa au Gd Conseil d'aider à la dite construction sous certaines conditions.

Le Gd Conseil accorda un crédit de 600 fr. et autorisa le Conseil d'Etat à améliorer le chemin qui conduit à Gletsch. Il est prévu à cet effet un montant de 200 fr. qui viendra s'ajouter à celui du dixain de Conches prévu par la loi. Grâce à ce sacrifice le voyageur trouvera dans cette contrée étrange (sic) une auberge avec 8 chambre et qui ne devra pas être utilisée à un autre but. La concession est accordée pour 20 ans et il est stipulé que le tenancier ou ses héritiers ne pourront ni vendre, ni louer l'auberge sans l'autorisation de l'Etat, lequel pourra ainsi toujours s'assurer que l'auberge est tenue par des personnes compétentes.

Que de changements en un siècle ! L'auberge à 8 lits s'est agrandie pour devenir les hôtels Seiler à Gletsch et Belvédère logeant quelques centaines de touristes les beaux soirs d'été. Le nombre va en augmentant d'année en année, car les voyageurs trouvent, comme l'ancien secrétaire du Gd Conseil de 1830, que Gletsch est une des plus « étranges » contrées du canton !

L. M.

Lettre de Berne

Défense nationale - Soviétiques - Les impairs socialistes

Les crédits pour la défense nationale adoptés par 139 voix contre 10 : la reprise des relations avec les Soviétiques refusée par 96 voix contre 72.

(De notre correspondant particulier)

Il en est beaucoup dans notre pays, et ils se sont multipliés extraordinairement depuis quelques années, qui voient du péril marxiste partout et craignent d'autant plus nos collectivistes qu'ils entendent, les troupes rouges seraient souverainement gouvernées par de très habiles stratèges. Or, si l'on considère les choses froidement, sans parti pris, on conviendrait facilement que nos rouges ne pouvaient manœuvrer plus maladroitement qu'ils ne l'ont fait ces derniers jours. Leur plus cher objectif, c'était la reprise de relations diplomatiques régulières avec la Russie. Dans le monde des affaires, nombreux, toujours plus nombreux sont les exportateurs qui pensent que la reconnaissance officielle du régime soviétique par notre gouvernement favoriserait une reprise commerciale avec Moscou. Beaucoup d'autres bourgeois se montreraient enclins — *do ut des* — à voter pour la reconnaissance des Soviétiques en récompense d'un geste loyal des socialistes en faveur du renforcement de la défense nationale. Les plus optimistes, parmi les adversaires des rapports diplomatiques avec le Kremlin, concédaient que le mouvement favorable avait pris de l'ampleur et s'accordaient à penser que M. Motta aurait affaire à forte partie au sein de la représentation nationale.

Mais il a fallu les intransigeants, les irréductibles, les fanatiques, les aveuglés du camp marxiste pour compromettre tout cela et décourager ceux-là même qui se seraient montrés les plus disposés, parmi les nationaux sincères, à conclure une trêve sur la base des rapports avec Moscou. On sait qu'il s'est trouvé, au Congrès socialiste de Zurich, une infime majorité hostile aux crédits militaires demandés par le Conseil fédéral. Le colosse s'est scindé en deux tronçons à peu près égaux, mais lamentablement divisés. Le pire, pour l'extrême-gauche, c'est que les vaincus sont précisément ceux qui, jusqu'à l'heure de ce vote fatidique, avaient manœuvré avec le plus d'habileté en faveur d'un compromis avec les bourgeois. Et nul ne contestera, pensons-nous, que MM. Grimm, Reinhart ou Huber, qui se sont désolidarisés formellement d'avec les vainqueurs de Zurich, ne soient des personnalités plus habiles et plus clairvoyantes que MM. Nicole, Graber, Dellberg et consorts. Ces derniers, sur le plan parlementaire, ont été battus par la masse compacte des représentants du peuple. Ils n'ont eu, pour seule gloire, que de se trouver en la triste compagnie du duo communiste. 139 voix contre 10 ! Quelle réprobation pour ces fanatiques, quel magnifique réconfort pour tout ce que le pays compte de patriotes, décidés à défendre contre n'importe quel agresseur le sol sacré de la patrie ! Et quelle folie dans le sectarisme, que de se résoudre à laisser nos frontières ouvertes aux hardes dont Nicole, Graber et Cie seraient les premières victimes !

Bref, l'attitude de l'immense majorité du Parlement a été superbe de patriotisme dans l'affaire du redressement de la défense nationale, mais le vote déplorable des congressistes socialistes de Zurich n'a pas manqué d'agir comme un coup de massue sur les esprits qui, par gain de concorde, de solidarité nationale et de paix, se déclaraient disposés à voter la reconnaissance des Soviétiques. Les trois quarts des députés socialistes se sont appliqués en vain à réparer l'impair gigantesque de leurs troupes, en les désavouant et en votant malgré tout les crédits militaires. Le siège de la salle était fait et lorsque MM. Graf, Bodenmann et Reinhart s'en vinrent plaider la cause d'une reprise des rapports diplomatiques avec Moscou, on pouvait prévoir que leurs efforts seraient sans succès. Thèse des uns et des autres : le gouvernement soviétique s'est maintenant consolidé et on peut le considérer comme définitif. Et comme il n'est pas douteux que des relations normales entre les deux

pays favoriseraient un accroissement des échanges commerciaux, il ne faut plus se cantonner dans un isolement néfaste, il faut au contraire en prendre son parti tout comme les grands Etats européens. Précisons que le communiste Bodenmann, dans son apologie du régime moscovitaire, crut pouvoir affirmer qu'aucune jeunesse au monde n'était aussi heureuse et libre que la jeunesse bolchéviste ! Qu'il aille donc y voir !

En développant son interpellation, M. Vallotton mit en lumière les raisons qui militent contre la reprise des rapports avec Moscou : espoirs fort hypothétiques de reprise des affaires, le volume des importations russes suivant une courbe constamment fléchissante ; risque énorme, en revanche, pour notre sécurité intérieure, de voir s'installer à Berne une légation soviétique jouissant de l'immunité diplomatique et qui ne manquerait pas de se livrer d'emblée à une propagande subversive intense, puisqu'aussi bien, le gouvernement de Staline se confond avec la IIIe Internationale. En conclusion, la Suisse ne veut pas entendre parler d'une dictature brune, ni noire, ni rouge. Elle veut rester maîtresse de ses destinées démocratiques et c'est pourquoi, pour l'honneur du pays, nous devons répudier toute relation avec Moscou, tant que des garanties absolues ne nous auront pas été fournies, quant à la neutralité russe vis-à-vis de la politique intérieure des autres Etats.

M. Motta avait eu la prudence d'écrire jusqu'à la dernière ligne son discours-ministre, afin, a-t-il dit, de ne pas proférer une seule parole qui pût être fausement ou malignement interprétée. En somme, il a dit en substance tout ce qu'avait déclaré M. Vallotton concernant le commerce russe, le danger soviétique, l'obligation suprême et sacrée pour les Etats civilisés de s'abstenir rigoureusement de toute immixtion dans la vie politique intérieure des autres Etats. Et Moscou, sur ce point, ne nous donne, pour le moment, aucune garantie sérieuse. Et le speech final sur les grands principes.

Au cours d'une longue séance de relevée, on entendit trois orateurs dire, en termes à peine différenciés, tout ce que MM. Vallotton et Motta avaient déclaré le matin même : espoirs fallacieux dans une reprise des affaires, dangers énormes de la propagande communiste, de l'impérialisme moscovitaire, comptes à régler avec le bolchévisme. C'étaient MM. Musy, Aubert et Nietlisbach, président de la Droite. Et jeudi matin, M. Dollfus, à coups de statistiques, répétait à peu près la même chose. Autre son de cloche avec le radical zürichois Widmer, président de la ville de Winterthour, qui s'appliqua à faire admettre à ses pairs qu'un changement d'attitude diplomatique à l'égard de Moscou aurait pour effet probable d'intensifier les échanges commerciaux.

Il y avait encore une dizaine d'orateurs inscrits quand nous bouclons notre pli. Le président Reehling a décidé d'en finir coûte que coûte aujourd'hui. Nous saurons donc ce soir le résultat, prévu d'avance : une majorité de vingt à trente voix en faveur du maintien du *statu quo*.

N. B. — A bout de souffle, la Chambre basse est parvenue, jeudi à 13 heures, à prendre position face au problème diplomatique russe. Par 96 voix contre 72, elle a décidé de ne rien changer pour le moment, à l'état actuel des choses. Ce résultat, qui confirme nos prévisions, justifie le souci des marxistes d'ajourner toute l'affaire à l'automne prochain. S'ils sont une fois de plus battus, ils feraient bien de s'en prendre, avant tout, aux fanatiques effarants qui s'obstinent à refuser leur adhésion de principe de la défense nationale, eux qui, les premiers, devraient avoir à cœur de laisser défendre la cause et le pays à l'abri desquels ils peuvent impunément prêcher leurs doctrines de haine et de subversion.

Monthey

Deux accidents

Mardi, un accident s'est produit à l'entrée sud du village de Colloby. M. Fumaux, sortant d'un café à gauche de la route, traversa celle-ci avec sa bicyclette pour prendre sa droite. A ce moment-là, survint une automobile conduite par M. Rueggesser, marchand de fromage à Aigle, et dans laquelle avait pris place M. Reizel fils, qui tamponna le cycliste, lequel fut projeté à terre et fortement contusionné. La voiture, par suite d'un coup de volant brusque, donné en vue d'éviter l'accident, se renversa. Heureusement les automobilistes ne sont indemnes.

Mardi également, et au même endroit le tram A. O. M. traversant la route tamponna la remorque d'un camion de Lausanne dont le chauffeur avait cru pouvoir passer. Il y a d'importants dégâts matériels ; l'avant du tram a été passablement endommagé, ainsi que la remorque du camion. La circulation a été interrompue pendant plusieurs heures. Les voyageurs du tram ont dû être transbordés.

Fête-Dieu à Monthey

La solennité de la Fête-Dieu a été célébrée, cette année, d'une manière particulièrement imposante. Un nouveau parcours avait été adopté. L'après-midi, suivant la tradition, l'Harmonie donna un très beau concert qui fut goûté du public, dans le jardins du Café de la Place. Le soir, l'Harmonie fit un défilé en Ville qui produisit également une très bonne impression ; on admira la bonne tenue et la discipline des musiciens.

Une exposition

Depuis mercredi, un jeune peintre de Vouvry, M. Vuadens, expose, dans la salle du cinéma Central, une vingtaine de ses toiles qui sont fort admirées des connaisseurs. C'est un nouveau talent qui éclo. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette exposition.

Sion

Les Compagnons de la Marjolaine à Sion

Notre correspondant de Sion nous écrit :

Il faut à des amateurs, pour jouer « Andromaque », ou une sûreté de métier peu commune, ou une ingénuité qui touche à l'inconscience, et les Compagnons de la Marjolaine, en « s'attaquant » à ce chef-d'œuvre eussent pu subir la plus cruelle défaite. Or, sans donner de cette tragédie l'interprétation nuancée, humaine et pathétique à la fois que commandait l'art de Racine, ils mirent suffisamment de sincérité dans leur jeu pour toucher le public, et ce fut un spectacle attendrissant que celui de cette salle en joie...

Quant à celui de la scène, il fut terriblement inégal. Mlle Germaine Berdez n'est pas une tragédienne, et sans la longueur de son voile, on n'eût reconnu sa désolation, ses déchirements et son désespoir, à aucun signe... Sa voix est faible, et jamais la moindre émotion ne la change, elle a le maintien digne et réservé d'une femme à laquelle on fait des ennuis sans motif, et qui ne veut pas s'enlever. Ce n'est point qu'elle soit dépourvue de dons, mais les siens n'ont pas assez d'éclat pour s'affirmer dans un grand rôle.

M. Jacques Bergier, non plus ne fut pas un Pyrrhus suffisamment puissant. En dépit de sa voix bien timbrée et de sa sensibilité secrète il n'atteignit jamais à la grandeur. Par contre on se plaît à le relever : M. Paul Pasquier a le sens de la tragédie et son interprétation d'Oreste avec l'affolement final qu'il sut admirablement graduer fut d'un professionnel. La noblesse des attitudes, la variété des intonations, le mouvement qu'il imprima fortement à l'action, tout cela fit de lui un acteur original et personnel. Tout au plus a-t-on l'impression que la recherche artistique à laquelle il se livre avec tant d'intelligence et de lucidité ne lui permet pas de se donner corps et âme à son rôle, et que sans tomber dans le cabotinage il vise à l'effet plus qu'à la vérité dépouillée.

Mlle Lily Polla a, au 4e acte, avec une émotion contenue, une sincérité bouleversante et un art tout de simplicité, de mesure et de tact, fait d'Hermione une créature de chair et de sang. Qu'importe après ce moment unique et frémissant tout ce qu'on pourrait relever d'erreurs dans sa création, elle a conduit jusqu'au bout une scène infiniment délicate et l'a jouée en femme et en artiste.

Les confidentes se sont tirées d'affaire avec modestie et ils ont tenu des emplois ingrats avec assez de bonne volonté pour se faire oublier. Les décors, les costumes et la mise en scène avaient été l'objet de soins heureux et ce spectacle auquel on prit un plaisir élevé s'acheva comme il avait commencé, par un effort artistique extrêmement sympathique :

Personnellement nous n'aimons pas la farce et celle « des femmes qui font refondre leurs maris » nous aurait dégoûté du genre à jamais si M. Paul Pasquier ne l'avait traitée avec autant de goût que de fantaisie amusante. Ce fut un jeu purement cérébral qui mit en valeur les qualités de MM.les Ninette Gottsfrey, Marcelle Pasquier et de MM. Paul Pasquier, Marius Equey et Pierre Drac. Ils étaient tous mués en pantins, en songeant probablement qu'il y avait suffisamment de ficelles dans le texte pour autoriser cette liberté bien inoffensive...

A. M.

L'Harmonie à Salvan

L'Harmonie municipale de Sion a choisi la charmante localité de Salvan comme but de sa promenade annuelle, fixée à dimanche prochain 14 juin. Elle y donnera concert, sur la place, entre 11 h. et midi, puis montera aux Marécottes pour le banquet.

Les membres honoraires et passifs désirant l'y accompagner peuvent s'inscrire, jusqu'à samedi à midi, auprès du caissier, M. Jules Walpen.

Martigny

Ski-club

C'était mardi 9 juin le tour du Ski-club de tenir son assemblée générale de fin de saison, en son local du Café de la Place. La réunion débute par les souhaits de bienvenue du président Henri Charles aux 40 skieurs présents (l'absence totale de nos gracieuses compagnes du beau sexe est particulièrement regrettée). Le procès-verbal de l'assemblée d'octobre 1935, bien rédigé par le secrétaire G. Tissières, un junior, est lu et approuvé. Le dévoué président lit ensuite un rapport très intéressant sur l'activité de notre grand club local pendant la saison 1935-36. Le 15 décembre c'était l'inauguration du nouveau chalet de la Forclaz, heureux aboutissement d'une œuvre utile, devant grandement faciliter la pratique du ski aux jeunes, dont l'ardeur sportive dépasse de beaucoup les capacités boursières. Tous ceux qui contribueront à la réalisation de ce projet et, particulièrement, notre ami Fernand Gay-Crosier, sont chaleureusement remerciés.

L'effectif des membres est actuellement de 189 ; 34 nouveaux membres ont été admis, 14 ont démissionné et 1 est décédé, M. Marcel Simonetta, enlevé brusquement à l'âge de 28 ans : toute l'assemblée se lève pour honorer sa mémoire. La caisse gérée impeccablement par M. Paul Emonet accuse des chiffres réjouissants, soit, pour l'administration, 178 fr. aux dépenses et 1667 fr. aux recettes, d'où bénéfice de 1489 fr. La fortune du club passe, en arrondissant les chiffres, de 2153 à 3000 fr., soit une augmentation de 847 fr. L'aménagement du chalet de la Forclaz a coûté, au total, 3733 fr. dont 2296 fr. sont à la charge du Ski-club.

Du rapport du dévoué président de la commission sportive, M. Oscar Darbellay, il ressort que, durant 3 dimanches successifs de janvier, des cours très suivis ont été donnés par des instructeurs qualifiés, les collègues Ad. Métral et P. de Kalbermatten. Les concours, courses d'estafettes à l'inauguration du chalet, challenge G. Couchepin et coupe de Verbier ont eu grand succès. Les courses officielles ont presque toutes pu avoir lieu et un grand nombre d'autres ont été effectuées ; l'activité des membres du S.C.M. s'est étendue des prés de derrière la Croix au Sattel du Mt-Rose (4354 m.) où une équipe comprenant le doyen est parvenue dernièrement.

Le préposé aux cabanes, l'actif collègue Adrien Métral, secondé pour Bovinette par Léonce Arlettaz, un gardien zélé, rapporte sur la fréquentation de nos 2 refuges, Bovinette, occupé durant 28 nuits, a reçu la visite de 135 personnes ; la Forclaz a abrité, pendant 27 nuits, 185 visiteurs. Le montant global des taxes payées pour séjour et bois, dans les 2 chalets, s'élève à 378 fr.

Au chapitre, renouvellement du comité, M. G. Couchepin, président d'honneur, fonctionnant comme président *ad interim*, remercie vivement le comité sortant et en particulier son président, pour la brillante direction des affaires du club ; quand on possède une telle équipe on la garde, aussi l'ancien comité est-il réélu par acclamation pour une nouvelle durée de 2 ans. Il

Béatitude...

Le CHARBON DE BELLOC (poudre et pastilles), est un désinfectant du tube digestif. Il produit une sensation agréable dans l'estomac, donne de l'appétit, accélère la digestion, combat la constipation. Il est souverain contre les pesanteurs d'estomac après les repas, migraines résultant des mauvaises digestions, aigreurs, renvois, etc.



Charbon de Belloc

Echantillon gratuit sur demande à M. MAISON VINCI Genève, Acacias.

Toutes pharmacies et drogueries. Pastilles, boîtes à 0.80 et 1.50. Poudre, le flacon fr. 3.50

est composé comme suit : Henri Charles, président ; Albano Simonetta, vice-président ; Georges Tissières, secrétaire ; Paul Emonet, caissier ; Oscar Darbellay, prés. de la commission sportive ; Adrien Métral, gardien-chef des cabanes ; Albert Morand, adjoint. Léonce Arlettaz fonctionne comme gardien de Boivinette.

Puis on se quitte en emportant l'impression d'avoir accompli du bon travail pour le plus beau des sports et pour la prospérité de notre cher club qui, en automne 1937, fêtera ses 30 ans d'existence. G. C.

Noces d'or

M. Guillaume Moret et son épouse Eugénie, née Gautier, habitant le hameau de Planodzan, à Ravoire, ont célébré dimanche dernier leurs noces d'or. Que les lecteurs du *Confédéré* nous permettent de consacrer quelques lignes à cet honnête et sympathique jubilaire qui vient de fêter cet anniversaire entouré de l'affection des siens et de l'estime de ses concitoyens.

Né à Ravoire le 28 novembre 1859, Guillaume Moret est le 5^{me} enfant d'Auguste Moret (1829-1917) et de Marie-Elise Vouilloz de Litroz ; des 14 enfants issus de ce vénérable couple, 5 seuls sont encore en vie, dont Guillaume est le doyen d'âge. Au début de 1879, il part faire son tour de France et travaille pendant 3 ans dans le département de l'Yonne comme domestique de campagne ; à Taucrou, près de Meaux (Seine-et-Marne) il fait la connaissance de son épouse et s'y marie, en 1886. Après un travail en commun de nombre d'années, le ménage rentre en 1896 au pays natal du mari et ne le quitte plus. Sept enfants sont nés de cette union, dont six sont encore en vie ; la maman Moret, qui est née en 1866, se porte très bien ; il en est de même de son mari, malgré des attaques sournoises de rhumatisme.

Nous les félicitons chaleureusement en faisant des vœux de longévité afin de célébrer dans dix ans leurs noces de diamant ; nous nous associons également à la joie de leurs enfants, en particulier de nos amis, ses fils Maurice et Marcel et son beau-fils Alfred Vouilloz, comptable à l'Usine des Vorziers. G. C.

Course de la Forclaz

Dans la liste des engagés, nous relevons la présence de tous les as suisses. Il faut donc s'attendre à une lutte mémorable, et, si les circonstances s'y prêtent, à un massacre de records.

Les Bizzozero, sur Motosacoche, Haenni sur Norton, Kaufmann sur N.S.U., Kirsch sur Universal, etc., seront présents au départ. Dans la liste des amateurs, citons le Valaisan Roland Métral.

(Voir le programme complet dans le supplément.)

Avis aux motocyclistes

A l'occasion de la course de la Forclaz, il est rappelé aux motocyclistes qui ne participent pas à la course :

- 1) qu'il est strictement interdit de circuler avec des véhicules non munis d'un dispositif d'échappement silencieux et étanche ;
- 2) qu'il est également défendu de rouler en exagérant le bruit du moteur et de faire des excès de vitesse. La répression sera très sévère et les contrevenants seront verbalisés sans autre avertissement préalable.

Police de la circulation.

Commissaires

Réunion des commissaires de la course de la Forclaz ce soir à 20 h. précises au Café de la Place, en Ville.

Concert populaire par disques

Samedi soir, si les temps sont cléments, un concert populaire par disque sera organisé sur le kiosque de la Place Centrale, à l'occasion de l'arrivée dans notre ville du rallye motocycliste et de la fête des étudiants. Interviews, devant le micro, des champions de la moto. Au programme du concert : des œuvres classiques et modernes.

Martigny en fête

Samedi et dimanche, la Société suisse d'étudiants « Stella » tiendra ses assises annuelles à Martigny. Cette société compte 5 sections : Lausanne (casquette blanche avec étoile bleue) ; Genève (casquette bleu foncé avec étoile or) ; Berne (casquette bleu clair, étoile or) ; Zurich (casquette violette, étoile or) ; Neuchâtel (casquette rouge, étoile or).

La journée de samedi sera consacrée à des réunions administratives qui ont lieu à l'Hôtel de Ville.

Le soir, à 20 h., soirée littéraire et musicale dans la grande salle du nouveau Collège, avec le programme suivant : 1) *Uivat Stella* ; 2) *Prologue Stelliens*, par Stella de Lausanne ; 3) *Mon bébé*, comédie en 3 actes de Maurice Hennequin, interprétée par Stella de Genève ; 4) *Rhapsodie Espagnole*, de Liszt, orchestre stelliens. (Meubles de la maison Ch. Moret, Martigny).

La mise en scène est due au professeur Baroz et les acteurs de Stella de Genève se sont acquis une réputation méritée dans la capitale des Nations.

Sitôt la soirée terminée, nos étudiants et leurs aînés, en tenue d'apparat, formeront un grand cortège aux flambeaux qui se terminera vers la fontaine de l'Hôtel du Mont-Blanc pour un formidable picoulet autour du bûcher.

Dimanche, assemblée plénière à l'Hôtel de Ville avec les Vieux Stelliens, photographie, banquet chez Kluser. L'après-midi excursion à Salvan par le Martigny-Châtard.

Rappelons que la location pour la soirée est ouverte à la Librairie Gaillard et que la Sté de Stella s'interdit toute discussion politique ou religieuse.

Nous souhaitons à toute cette jeunesse la plus cordiale bienvenue à Martigny.

Rappelons que le président central actuel est un Valaisan, M. Max Crittin, de Chamason. Ce n'est pas sans peine que le comité d'organisation a pu décider cette phalange universitaire à venir à Martigny, où elle laissera une somme rondelette. Plusieurs autres localités s'étaient mises sur les rangs.

Un concert chez Kluser

Samedi soir, grand concert à la Brasserie Kluser, dès 21 heures, à l'occasion de la Fête de Stella et de la course de la Forclaz.

Pharmacie de service

Du 13 au 20 juin : Pharmacie Closuit.

Harmonie municipale

Ce soir vendredi, répétition générale à 20 h. 30

Tuer
Insectes et Parasites
de vos Fleurs et Plantes avec
FLITjardin
BARBEZAT & Co Fleurier (Ntel)

Dernières nouvelles

La crise ministérielle belge

M. Van Zeeland renonce

M. van Zeeland a renoncé à la mission de former le nouveau gouvernement. On n'a aucune indication jusqu'à présent sur la façon dont la crise sera dénouée. Il semble que, normalement, une personnalité socialiste devrait de nouveau tenter de former un cabinet. ***

A l'instar de Napoléon

Badoglio est duc d'Addis-Abeba
Graziani, vice-roi d'Ethiopie

M. Mussolini a reçu le maréchal Badoglio qui lui a fait un rapport détaillé sur son action en qualité de vice-roi ainsi que sur certaines questions concernant le développement de l'empire.

Le maréchal Badoglio a prié le Duce de le libérer de la charge de vice-roi afin qu'il puisse reprendre sans délai son activité comme chef de l'état-major général.

Le Duce a accédé à ce désir et a informé le maréchal Badoglio que le souverain l'avait nommé duc d'Addis-Abeba.

Sur la proposition du chef du gouvernement, le roi et empereur a nommé le maréchal Graziani vice-roi d'Ethiopie. ***

Le mouvement gréviste en France

En nette décroissance...

Des renseignements ont été fournis sur l'état du mouvement revendicatif ouvrier dans le pays. A la suite des accords réalisés entre le patronat et les organisations ouvrières, le mouvement de grève est en nette décroissance. On peut même espérer une reprise rapide du travail dans les établissements où le conflit continue.

Le conseil a ensuite étudié différents projets qui seront immédiatement présentés devant le parlement. Ces projets visent notamment l'amnistie,

2e festival de la joie et de la gaieté au Royal

Au prochain programme du Royal (du dimanche 14 au mercredi 17 juin) : 2e festival de la joie et de la gaieté avec la reprise d'« Embrassez-moi », avec l'irrésistible comique Georges Milton, dit Bouboule.

Pas de défilissement possible sur la qualité du film : avec Bouboule vous êtes certain de passer une soirée de folle gaieté. Les exploits de Milton Boucarel, sa belle humeur, son aplomb, ses chansons, font de ce film un chef-d'œuvre de gaieté, de verve et d'esprit.

Ce film est tiré de la comédie de Tristan Bernard. Prochainement : un des grands succès du roman populaire : *La Maison du Mystère*, de Jules Mary.

« Veilles d'armes » est un magnifique succès

Depuis mercredi soir, l'Etoile passe un merveilleux, un film grandiose qui sert le prestige de la Marine française : *Veille d'armes*, tiré du roman de Claude Farrère, de l'Académie française. *Veille d'armes*, œuvre authentiquement française, remporte auprès du très grand public un succès mérité, et chacun ne peut rester insensible à sa beauté pure et grave.

Francen, mâle et fier, sachant être malheureux sans sensiblerie, *Signoret*, aimable et mondain, puis redevenant le chef implacable, *Renoir*, officier jaloux, mais très digne, *Toutain*, le matelot, et surtout *Annabella*, qui a joué avec une simplicité, une émotion qui lui ramèneront bien des admirateurs.

Il faut voir *Veille d'armes*, c'est vraiment un des plus grands succès du film parlant et certainement une des meilleures bandes que nous ayons admirées à l'Etoile. C'est du vrai cinéma.

Confédération

Deux attitudes socialistes

M. Dellberg vote contre la défense nationale

Il est donc acquis que le camarade Dellberg fait cause commune avec Nicole, Dicker et consorts, qu'il pactise avec les extrémistes de gauche, les communistes qui demandent la suppression du droit de propriété. Petits paysans, rappelez-vous-en !

Une déclaration de M. J. Huber

M. Johannes Huber, cons. national, a publié une déclaration aux membres du parti socialiste au sujet du rejet du crédit pour la défense nationale par le congrès du parti socialiste suisse :

« Je considère comme un devoir de conscience de voter au Conseil national les crédits pour la défense en vue de la protection de la démocratie suisse, de notre peuple tout entier et en particulier des travailleurs. Si les membres du parti socialiste du canton de St-Gall considèrent que ma décision est incompatible avec ma situation de représentant, je suis disposé à remettre entre leurs mains le mandat qu'ils m'ont confié. »

Le Conseil des Etats vote les crédits pour la défense nationale

A L'UNANIMITE

M. Ochsmier, cons. de Schwyz, au nom de la commission unanime, recommande l'entrée en matière sur l'arrêté ouvrant au gouvernement un crédit de 235 millions. L'entrée en matière est décidée sans opposition et l'article premier adopté.

M. Bosset, radical vaudois, demande des renseignements sur les modalités de l'emprunt de défense nationale prévu à l'art. 2. M. Meyer, chef du Dépt fédéral des finances, déclare que le Conseil fédéral doit se réserver sa liberté de mouvement. Il n'a jamais été plus difficile de prévoir l'évolution sur le marché des capitaux. Il ne sera pas loisible d'autre part d'inscrire dans un arrêté qui n'est pas de portée générale des dispositions précises concernant la couverture.

L'art. 2 est ensuite adopté. Les articles 4, 5 et 6 passent sans débat et l'ensemble est adopté par 35 voix à l'unanimité de l'assistance.

Le vote des crédits militaires

Après clôture des débats au Conseil national, le

mais en attendant le vote de la loi, le gouvernement demandera aux Chambres l'autorisation de prendre des mesures de grâce amnistiantes.

Pour ouvrir des débouchés à la jeunesse, le conseil a décidé de déposer deux projets de loi, l'un prolongeant la scolarité, l'autre abaissant la limite d'âge pour les fonctionnaires de l'Etat et des collectivités et les agents des services publics et concédés. ***

L'ESPAGNE EN EBULLITION

Troubles sanglants à Malaga

A 10 h. 30, jeudi, au moment où M. José Roman Reina, président de la députation provinciale, membre du parti socialiste, se rendait à la mairie, des inconnus ont tiré sur lui plusieurs coups de revolver. M. Roman Reina a été tué net. Les agresseurs ont pu prendre la fuite.

La grève générale continue. Le chômage est complet.

Une fillette est tuée

Au début de l'après-midi de jeudi, une fusillade s'est produite dans un quartier de la ville. Une fillette de 11 ans a été tuée.

L'organisation syndicale de l'Union générale des travailleurs a donné l'ordre à tous ses affiliés de reprendre le travail immédiatement. Mais on doute que ces instructions soient suivies.

Un nouveau meurtre

On apprend qu'un nouvel attentat s'est produit à Malaga, au cours de l'après-midi. M. Rodrigo Lara, conseiller municipal communiste et membre de la commission de gestion de la province, a été tué à coups de revolver par des individus qui ont pris la fuite.

L'état d'alarme dans toute l'Espagne

Les Cortès ont voté la prolongation pour un mois de l'état d'alarme sur toute le territoire espagnol par 147 voix contre 34.

vote des crédits militaires qui eu lieu à l'appel nominal mardi a donné les résultats suivants : 139 oui, 10 non et 12 abstentions, 25 députés absents.

Se prononcèrent en faveur des crédits pour renforcer la défense nationale les membres des groupes nationaux, et 21 socialistes. Ont voté contre les 2 communistes et 8 socialistes, soit MM. Dellberg, Dicker, Graber, Junod, Nicole, Robert, Perret et Schneider. 12 socialistes se sont abstenus.

21 socialistes votèrent oui ; 12 s'abstinrent, 9 s'éclipsèrent prudemment au moment du vote, et 8 votèrent non.

Mort du chef de l'Etat-major général

Le colonel Heinrich Roost, chef de l'état-major général, est mort mardi à 20 h. à l'âge de 64 ans.

Le colonel Henri Roost, chef de l'état-major générale de l'armée, était né le 25 mai 1872 à Berlingen (Schaffhouse). Il appartenait au corps d'instruction de l'armée depuis 1899. Il fut nommé chef d'état-major de la 6e division en 1917.

De 1919 à 1920, le colonel Roost commanda la brigade 12. En novembre 1920, il fut nommé par le Conseil fédéral chef d'arme de l'infanterie et, à fin 1922, fut promu colonel-divisionnaire. En 1923, il succéda au colonel divisionnaire Sonderegger comme chef du service de l'état-major général. Il avait été promu commandant de corps d'armée en 1928. Il avait récemment obtenu un congé pour raison de santé et était remplacé par le colonel Labhardt.

Nos Echos

Le moment serait venu !

Le *Daily Herald* a publié en dépêche de Vienne une déclaration de l'archiduc Otto de Habsbourg :

« Le moment d'une action décisive est venu, a-t-il déclaré. Je suis prêt à toute heure à rentrer dans mon pays pour rendre à l'Autriche son ancienne unité, son ancienne force et sa prospérité d'autrefois. Moi seul, je représente le principe légitimiste établi par Dieu au-dessus de toutes les autres et de toutes les rivalités. En raison de l'absence d'un pouvoir suprême, nous assistons, dans l'Etat, à une lutte continuelle pour le pouvoir. La concentration de toutes les forces est nécessaire. Je pourrais l'accomplir avec l'aide de Dieu, car mon titre ne provient d'aucun groupe particulier. »

D'importants changements à Rome

M. Mussolini a procédé à d'importants changements de son ministère. M. Lessona, jusqu'ici sous-secrétaire d'Etat, est nommé ministre des colonies. M. Lantini est nommé ministre des corporations. M. Alfieri est nommé ministre de la presse et de la propagande.

Les deux premiers portefeuilles étaient détenus par le chef du gouvernement qui renonce aussi au 3^{me} ministère, à celui des affaires étrangères. C'est le comte Ciani qui devient ministre des affaires étrangères. Au sous-secrétariat des affaires étrangères, M. Suvitch est remplacé par M. Bastiani.

Un nouvel académicien

L'Académie française a reçu jeudi matin M. Louis Gillet, appelé à succéder à M. Albert Besnard. Le récipiendaire, selon l'usage a évoqué la vie et les œuvres de son prédécesseur, puis M. Georges Goyau a répondu au nom de l'Académie. Il a parlé de M. Louis Gillet et de son prédécesseur.

L'Italie ne paiera pas

L'ambassadeur d'Italie a remis au Département américain une note informant celui-ci que l'Italie se voyait obligée de faire à nouveau défaut pour le paiement de l'échéance du 15 juin de la dette de guerre.

Les Sports

Le tir cantonal valaisan 1937

Chargées de l'organisation de cette manifestation, les sociétés de tir de St-Maurice se sont mises à l'œuvre depuis un certain temps déjà, et les divers comités constitués sous la présidence centrale de M. le major Jean Coquoz, travaillent avec zèle pour ne rien laisser au hasard, ayant tous à cœur de maintenir haut la réputation de généreuse hospitalité que s'est acquise leur cité.

Des communiqués ultérieurs renseigneront les intéressés sur tous les points que comporte une fête de ce genre. Le but de celui-ci est d'indiquer la date, afin que les amis de la cible puissent, d'ores et déjà, l'épingler à la place d'honneur de leur programme de l'an prochain : c'est du 14 au 23 mai que le 2^{me} tir cantonal aura lieu à St-Maurice.

Coincitant avec les fêtes de Pentecôte, ces journées ne manqueront pas de fournir une participation nombreuse. Car, le succès du 1^{er} tir cantonal, à Sierre, en 1932, ceux, de plus en plus brillants, des groupements ou matcheurs de notre canton, dans les rencontres fédérales, régionales ou locales, comme la multiplication ou le perfectionnement des stands en terre valaisanne, sont un sûr indice de la permanence et du développement du goût du tir chez nous.

Il n'est donc pas douteux que St-Maurice verra, le printemps prochain, un événement sportif et patriotique de premier ordre, dont on s'apprête, dès à présent, à tracer l'empreinte en la mémoire et au cœur des visiteurs. Le Comité de presse.

Journée cantonale des sections de pupilles

La vaillante section de gymnastique de Riddes vient d'aménager, à proximité du village, une place d'entraînement, qui permettra désormais à la jeunesse de la localité de pratiquer les exercices de culture physique en plein air dans de très bonnes conditions. C'est sur cet emplacement que, dimanche dernier, les sections de pupilles valaisannes étaient réunies et rivalisaient d'ardeur et de zèle dans les diverses épreuves prévues au programme de la manifestation. On y a surtout remarqué les belles phalanges de Sion, de Viège et de Martigny. La journée a débuté par un cortège qui fut conduit par l'excellente fanfare locale. Le programme des compétitions comportait : a) un concours de sections ; b) un concours de groupes et c) un concours individuel. Un public nombreux et sympathique suivit les productions de nos pupilles, productions qui furent clôturées par les exercices d'ensemble, exécutés par quelque 250 élèves.

Noté sur la place de fête la présence de M. Fama, président d'honneur de l'association valaisanne de gymnastique, de M. E. Boll, membre honoraire fédéral, et de MM. Rentsch, Sidler et Roussy, représentant les autorités cantonales de gymnastique. La régularité des concours était assurée par MM. Brunner (Monthey), Reichmuth (Viège) et Ls Bohler (Sion) auxquels l'association cantonale a confié la direction du mouvement de la jeunesse.

Avant la proclamation des résultats M. Meizoz, président de la commune de Roddes, un fervent soutien de la gymnastique, a adressé à ses hôtes les souhaits d'usage et a fait l'éloge de l'éducation physique. M. P. Morand, membre du comité central de la S.F.G., succéda au porte-parole de la commune, pour remercier et féliciter la section organisatrice pour son dévouement et pour adjoindre les jeunes éléments constituant l'auditoire à demeurer fidèles à la gymnastique, source de tant de bienfaits physiques et moraux. Résultats :

Concours de sections, saut en longueur (moyenne) :
1. Sion 4 m. 40 ; 2. Martigny 4.31 ; 3. Saxon 4.20 ; 4. Charrat 4.18 ; 5. Riddes 4.09 ; 6. Vernayaz 3.96 ; 7. Monthey 3.96 ; 8. Chippis 3.90 ; 9. Bramois 3.85 ; 10. Viège 3.85.

Concours de groupes (course d'estafettes avec 2 obstacles) :
Martigny I 3'33"3-5 ; Riddes 3'35"4-5 ; Bramois I 3'35"4-5 ; Sion I 3'36"4-5 ; Charrat I 3'40"2-5 ; Martigny III 3'41"2-5 ; Vernayaz I 3'46"1-5 ; Chippis I 3'46"1-5 ; Charrat II et Monthey I 3'46"3-5 ; Martigny II 3'48"4-5 ; Viège I et Charrat III 3'49"4-5 ; Sion III 3'55" ; Saxon I 3'58" ; Vernayaz II 3'59" ; Viège II 4'01"4-5.

Concours individuels, cat. A :
1. Fiorina Bernard, Sion 39.20 pts ; 2. Gaillard Jean, Martigny 38.80 ; 3. Taverna André, Sion 38.60 ; 4. Cretton Marcel, Charrat 38.35 ; 5. Coppex Raymond, Monthey 38.30 ; 6. Favre André, Saxon et Morand André, Martigny, 38.25 ; 7. Franz Marcel 38.15 ; 8. Mermod Paul, Saxon 38.10 ; 9. Berquerand Nestor, Martigny 37.90 ; 10. Celletti Robert, Charrat 37.85 ; 11. Monnet Jules, Riddes.

Cat. B :
1. Albasini Cécil, Chippis 29.70 ; 2. Gay-Balmaz Roger et Bayard Silvio, Viège 29.60 ; 3. Glor Hans et Elsig Pierre, Chippis 29.40 ; 4. Cinter Hans et Vasmer Jean, Viège 29.35 ; 5. Parchet Armand, Monthey 29.30 ; 6. Franchini Gaston, Martigny 29.25 ; 7. Pancharde André, Bramois, Gaillard Jos., Riddes 29.20.

Les enfants de feu Eugénie PERRIER, à Saxon, ainsi que les familles alliées, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

UNION GENÈVE
TOUTES ASSURANCES
P. GASSER, SION Av. de la Gare, tél. 472

ÉTOILE TOUS LES SOIRS **ROYAL**
VEILLE d'Armes
Du Dimanche 14 au mercredi 17
2^{me} FESTIVAL
de la JOIE et de la GAIÉTÉ avec
Bouboule
dans „EMBRASSEZ-MOI“
(en reprise)

Fiat 501
bloc, soupapes, pistons, cardan neufs (garantis sur facture). 5 roues, pneus ballon neufs, freins sur 4 roues. Convientrait pr petite camionnette, fr. 350.-. Frapoli, Gueuroz. Téléphone 62.851.
ABONNEZ-VOUS AU **CONFÉDÉRÉ**

Frigomatic

Installations frigorifiques automatiques pour le ménage, le commerce et l'industrie. Fabrication suisse. Plus de 7000 références en Suisse.



AUTOFRIGOR S. A. - ZURICH
Hardturmstr. 20. Tél. 58.660. Représenté par

JOSEPH MÉTRAL
MARTIGNY - TÉLÉPHONE 61.443

E. D. SCHNYDRIG
SIERRE - TÉLÉPHONE 51.142

Il n'y a pas 36 marques d'orango !... Seul l'

Oranjo

(marque déposée) fabriqué par la Distillerie MORAND, Martigny, peut être vendu sous ce nom. Exigez que l'on vous serve la bouteille portant le nom ORANJO.

Vente aux enchères

Les soussignés exposeront en vente en 2èmes enchères, le 15 juin prochain à 14 h. 1/2, au Café Bel-Air à Monthey, les immeubles suivants appartenant à l'Hoirie de feu Mme Thais Ortelli :

Commune de Monthey

1. au lieu dit « Raccot », maison et place, hangar, jardin, grange-écurie, places ; la mise à prix sera inférieure à la taxe.
2. « Les Rocheys », forêt de 2939 m² et forêt à chat de 1470 m².
3. « Les Rocheys », forêt de 1998 m².
4. « La Panissière », bois de 5419 m².
5. « La Panissière », bois de 3681 m². La vente aura lieu à tout prix.
6. « Champ Carroz », champ de 2584 m².
7. « Champ Carroz », champ de 3420 m². La mise à prix sera de 0,45 le m².

Commune de Collombey-Muraz

8. « Rochat », taillis et forêts respectivement de 5656, 7027, 1333, 2754, 1799 et 3590 m².
9. « La Claretaz », forêt et taillis de 6776 m². La vente aura lieu à tout prix.

Pour l'Hoirie de Thais Ortelli :

Les Liquidateurs :

Mce Delacoste, avocat. P. de Courten, avocat.

Pour les Mayens

VOUS TROUVEREZ CHEZ

Guill. & Alf. Widmann

Place du Midi, SION, tél. 93

- | | | |
|---|------------|-------------|
| Fauteuil rotin | depuis fr. | 9.50 |
| Fauteuil boondoot | " | 12.— |
| Chaise-longue bras et rallonges | " | 13.— |
| Parasol 180 cm. diam. inclinaison | Fr. | 25.— |
| Parasol 220 cm. diam. inclinaison | " | 35.— |
| Parasol rectangulaire 150 x 200 cm. diam. inclinaison | " | 32.— |

Visitez notre exposition

La vaisselle et les ustensiles

c'est moi qui ai tout récuré ! Je voudrais bien vous aider aussi ; pourquoi ne me prendriez-vous pas à votre secours dès ce jour pour laver plus facilement et mieux encore vos services et vos couverts. Admirez-moi ces tasses, ces assiettes !



PER indispensable après la table

VARICES

BAUME ST-JACQUES

de C. Trautmann, pharmacien, Bâle. Prix : 1 fr. 75
Contre les plaies, ulcérations, brûlures, jambes ouvertes, hémorroïdes, affections de la peau, engelures, piqûres, dartres, eczémas, coups de soleil. Dans toutes les pharmacies

Dép. général : Pharmacie St.-Jacques, Bâle

JEUNE FILLE

travailleuse et en bonne santé aurait l'occasion d'apprendre à fond la cuisine végétarienne et les soins à donner aux enfants, dans famille de 4 adultes et une fillette de 2 ans. Offre avec photo à Leutert, Hohenklingenstrasse 27, Zurich 10.

Jeune Homme

cherche place chez agriculteur ou vacher. Offres à Kügli, Südstrasse 75 Zurich 8.

Tuyaux

caoutchouc extra lourds

mm 13 16 19 25
le m. fr. 0.95 1.10 1.40 2.40 par rouleau de 30 m.

E. Wassmer S. A. Fribourg

On demande A ACHETER la récolte sur pied de 10 à 15 mesures de

Bon Foin

Offres à A. VEUTHEY, fers, Martigny.

Machines à écrire

neuves depuis Fr. 160.—
Machines d'occasion Rubans Carbone

H. HALLENBARTER, SION

A louer à St-Maurice

- a) Cabinet dentaire
- b) Cabinet pr médecin
- c) Étude d'avocat ou notaire

S'adresser à la gérance : Bâtimens des Postes.

Poulettes

A vendre un beau choix de poulettes, race commune, au prix de fr. 3.— celles de 3 mois, 3.75 celles de 4 mois, 4.75 celles de 5 mois, 5.75 celles de 6 mois. Rabais par 6 pièces

Parc Avicole, Sion



Bonheur

No.

La Loterie ARVE au grand plan de tirage vous portera bonheur !

ARVE offre de grandes chances pour une mise modeste.

Premier lot Fr. 250.000.—

25,044 lots en espèces, au montant total de Fr. 1,250,000. Chaque 10^e lot est gagnant.

Les chances sont égales pour chacun. C'est ce que les loteries offrent d'intéressant. Pourquoi ne gagneriez-vous pas une fois vous aussi ?

Billets de loterie ARVE à Fr. 10.—

Prenez bonne note : La série (10 lots) à Fr. 100.— contient certainement 1 billet gagnant.

Garantie bancaire : La Banque cantonale lucernoise garantit le paiement des Lots gagnants.

Loterie autorisée par le Conseil d'Etat de Lucerne.

Bureau de la Loterie : Hirschmattstr. 13, Lucerne

Commandez contre remboursement ou en versant le montant au compte de chèques postaux VII 6700 plus 40 cts. pour le port. Liste de tirage (suivra après tirage) 30 cts.

ARVE Loterie pour la création d'occasions de travail, Lucerne

Banque Populaire de Martigny

Dépôts

à vue en Caisse d'Épargne à terme

Toutes opérations de Banque

Notre Etablissement est contrôlé par les services fiduciaires de l'Union suisse de Banques Régionales

CAISSE D'ÉPARGNE

DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DU VALAIS

Etablissement fondé en 1876

Contrôlé par la Fiduciaire de l'Union de Banques Régionales

La Banque ne fait aucun placement en dehors du canton

DÉPÔTS

CARNETS D'ÉPARGNE 3.50 %
OBLIGATIONS 3 ans 4.— %
OBLIGATIONS 5 ans 4.25 %

Caisse Centrale : **SAXON**

PRÊTS hypothécaires aux meilleures conditions

Caisse-correspondantes à : Sierre, Sion, Vex, Nendaz, Ardon, Chamoson, Riddes, Fully, Orsières, Bagnes, Vollèges, Vernayaz, Salvan, Collonges, St-Maurice, Monthey, Vouvry.

A LOUER

Appartement

3 chambres, cuisine, bain, balcon, chauffage et jardin, de suite ou date à convenir. Prix fr. 65.— S'adresser sous 6969 à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

A remettre à Genève

Pension

pour cause d'âge et de santé. Wuichel, rue de l'Arquebuse 27.

RIDDES

Dimanche 14 juin 1936, dès 19 h.



Bal annuel

de la SOCIÉTÉ DE GYMNASIQUE

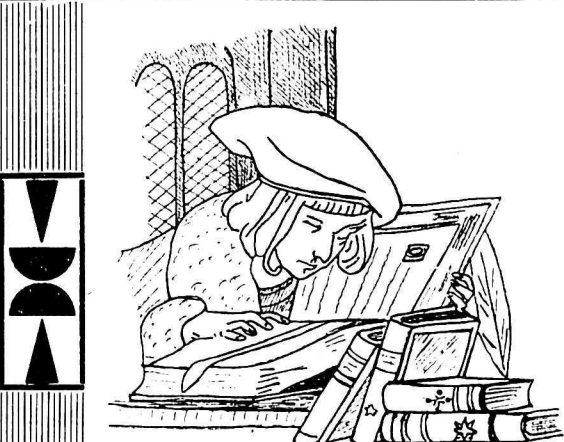
Cantine soignée - Vins de 1er choix Orchestre Gillia.

Arséniate de plomb Nicotine garantie 15% Sulfate de cuivre Chaux cassinée Bouillie sulfocalcique AU PLUS BAS PRIX

Droguerie Guenot SAXON - GOTTFREY

Sacs de dames

Magasin de l'Imprimerie Nouvelle A. MONTFORT, Martigny



L'Homme de Goût...

qui désire un travail fini, répondant aux exigences actuelles, ne s'adresse pas à n'importe quel établissement typographique ; il commande ses imprimés de toute nature dans une maison dont le matériel moderne permet l'exécution parfaite de ses projets.

Imprimerie Nouvelle Martigny

Téléphone 61.119 A. MONTFORT.



Où faut-il m'assurer ?

Après de

L'Assurance Populaire

de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à Zurich basée sur les principes de la mutualité.

Tous les bénéficiaires aux assurés !

Agent général : EDOUARD PIERROZ MARTIGNY

Représentants : Edouard LONGHI, Martigny Joseph E. Gross, Tretien Pierre Logean, Vex

Nouveau Collège de Martigny-Ville

Samedi 13 juin, à 20 h.

Grande Soirée

Littéraire et musicale organisée par la Sté d'Etudiants STELLA. Prix des places : fr. 1.60 et 1.10. Au programme : Mon Bébé, de Hennequin ; Prologue stélien

14 Juin 1936

dès 12 heures :

Course de la

FORCLAZ

Championnat suisse Experts et Amateurs

VILLA A VENDRE

A vendre à la Délèze, Martigny, une villa neuve de 4 pièces, tout confort et jardin. Prix très avantageux. Se renseigner chez J. PASQUIER, architecte.

Institut HELVÉTIA LUCERNE

Cours de vacances allemand et répétitions PROSPECTUS par la Direction

Laboratoire d'Analyses

Pharmacie Morand Martigny

Installations modernes

Une analyse de votre urine peut vous éviter de graves maladies

A retenir...

L'apéritif de marque "DIABLERETS" préparé aux plantes des Alpes est un apéritif sain ; il peut être consommé sans crainte et convient aux estomacs les plus délicats.

Cercueils Couronnes

LIVRABLES DE SUITE

PH. ITEN

MARTIGNY Tél. 61.148

AGENT des Pompes Funèbres Générales S. A.

Routes en béton

Adhérentes par les plus mauvais temps !

Comment la Gym d'Hommes de Saxon donne conraige pour surmonter la crise, et de la course qu'elle a faite

Ores il convient faire à sçavoir, à vous tous, gens de bien et honnestes chrétiens, ung tantinet courroussés, fachés, marrys ou dépités par le fait de la crise et autres calamités merueilleusement nombreuses et diverses qui navrent présentement la pauvre humanité, que le moyen le plus efficace, le plus seur, le plus logical pour surmonter les souffrettes, deshaits et mescomptes de l'heure, ce seroit encor de faire sortie et proumenade avec les tant bons pantagruelistes saxonnains, à dire soit, en langage François, avec la Gym d'hommes de Saxon. Car point ne trouveriez sous les étoiles, et pouvez curieusement chercher jusques es antipodes, autre confrérie plus louable, et possédant à ce point complexion naturelle à se résiouir du matin au soir, et propension plus divine à humer la purée septembrale, qui est le tant benoît et vénéré piot ou pineau ou bon vin de nos coteaux, à grand renfort de caraffes, de voyrres, de pinthes et de flacons. Et en guise et manière de passetemps, qu'elle autre confrérie, autant et mieux qu'icelle, seroit capable et bien idoine à inventer mille joyeusetez, balivernes, jeux et plaisants moquettes, toutes plus divertissantes les unes que les autres. De vrai, cela me vient à doubttance ! Et pourquoy, je vous dy et pry, tant se douloir et complaindre de la crise, quand sont heures joyeuses et joyeux gaudisseurs, toujours sur le cas de rigouler, et faire quelques bonnes repues franches ?

Adoncques, adouuant d'emblée ne point aller à quaresme, ni à meaulx vin, moult gaillards et bande de Saxon, tous conficts en mépris des choses contingentes, arrivions en joyeuse humeur et contention d'esprit sur le plateau des Giettes, où le tant digne et sympathique Bertrand, apothicaire de son état, homme de bien et ne sçavoir, nous avoit ménagé hébergement hospitalier. Les aulcuns, a vrai dire, ouvraient gueule très horrible par suite chaleur et altération et fatigues de la montée. Les aultres, en vérité, sains et dégourts. T-rès-tous prests à boyre si voulez. Et avons eu bonne vinée, et fine goutte, le bon Dieu en soit bien loué ! Mais l'ung de la troupe, qui étoit fin et cault regnard, avoit apprêté es cuisine, dans un gentil flacon, une céleste et impréciable liqueur, à imitation et pourtrait tout craché de la fée verte, prohibée par les lois helvétiques. Toutefois n'en avoit que l'extérieure apparence, car la drogue humée par trois bons gaultiers et bons compagnons arrivés après le gros de la troupe leur feût faire horricfique grimace. Or esbaudissons-nous, les rains au chaud, le ventre à table. Et grand chière !

Et étoit en ces lieux délectables, que je cuyde être les plus beaux du Valais, devant la maison et bâtiment du maître de céans, jardinet planté de fleurs aspestres, rares et précieuses. Et en la salle, librairie bien fournir en livres de « haulte gresse », antiques et folkloriques, maintes fois ouverts pour lecture et méditation. Et cave bien ample et bien garnie. Et à l'air du ciel, devant la demeure, jouxte la porte, brûloient grands feux de joye. Agenouillés dévotieusement devant iceux, Juilland le colonel, et l'auteur de cette estimable chronique pantagruelique, tendoient religieusement à la flamme ardente, ung chacun, une grande moitié de fromaige, qui n'étoit point de Hollande, mais de Bagny, en Valois. Et l'arôme tant fin, tant soave, tant délicat, tant onctueux de ces grandes pièces élaborées à perfection de nature es rustiques chalets de nos montagnes embaumoit toute la région. Si, pour notre plaisir et soulas, bancquetta-

IL Y A TRENTE ANS...

Les fêtes du Simplon

De la « Revue » du samedi 2 juin 1906 :

L'inauguration du Simplon

Si je voulais énumérer toutes les manifestations qui se sont produites sur le parcours de la ligne du Valais, nous écrivait notre correspondant de Berne, tous les drapeaux que nous avons vus flotter, toutes les détonations qui ont salué notre passage, j'en aurais pour une lettre entière. Le seul arrêt avant Sion fut celui de St-Maurice, où un corps de musique à la fois militaire et civil, tous les élèves du collège, les petits poussant en chœur les cris de « Vive la Suisse et l'Italie », formaient un joli spectacle. Le nouveau président de la commune, M. Derivaz, et le préfet du district étaient là. Peu de minutes après, nous roulions de nouveau vers Sion. Votre correspondant appartient au troisième train. Rien de plus démocratique que la composition de notre wagon. Dans notre compartiment se trouvent presque côte à côte M. le conseiller fédéral Zemp, quelques conseillers nationaux et deux employés vaudois des postes fédérales. Le président de la Confédération et M. le conseiller fédéral Muller voyagent dans le compartiment voisin. Bientôt nous voici longeant le Rhône. Le soleil brille dans un ciel un peu voilé sur un paysage paisible. Voici une troupe de chevaux qui paissent derrière une haie de peupliers, dans une plaine coupée de milliers d'arbustes fort indifférents à ce convoi historique de bipèdes en course de grande inauguration internationale.

La réception de Sion a eu un caractère de généreuse cordialité. La situation était un peu embarrassante pour nos amis et confédérés du Valais. Ils ne pouvaient rivaliser avec les hôteliers de Montreux ou de Lausanne pour le luxe et la finesse des banquets. Leur accueil plus simple n'en a pas été moins apprécié. La grande cantine dressée sur la place de la Planta, et sa décoration rouge et blanche, plaisait à l'œil. Toute la gamme des vins du Valais était représentée sur les tables. Un Arvine fin, frais et légers, un chaleureux Amigne et des fendants divers humectaient des gosiers encore émus des caresses de Dézaley et des Villeneuve. Les asperges du Valais n'auraient pu être plus géantes et plus fondantes. Je ne reviens pas sur les discours qui, dans cette vaste cantine, ont été relativement bien entendus. Deux moments à noter. Le premier, après l'exécution des hymnes nationaux, suisse et italien. Les Italiens se lèvent et brandissent leurs serviettes. Les autres convives les imitent, 1000 serviettes s'agitent et tournoient au milieu d'un indescriptible bruit de haurrehs. L'autre joli moment a été l'arrivée du groupe des Saviésans en costume venant offrir des cigares valaisans aux invités. Ces jeunes personnes portent la jupe courte, le corsage et le tablier noir brodé. Un fichu violet ou blanc fait ressortir la finesse du visage protégé par le chapeau enrubanné. Leur arrivée émeut les assistants. Elle émeut jusqu'à ces journalistes héroïques qui profitent des intervalles en-

t-on gentiment, à bruit harmonieux des coutels et goubelets de voyrre, au tricrac des assiettes et flacons, cependant que joyeux devis et folâtreries alloient leur train. Ensuite feut fait gentil discours par le prier de la confrérie et société, G. E. Bruchez, auquel M. Bertrand répondit par concion brève et bien compétente à l'affaire et journée. Puis vint trop tôt l'heure regrettable du partement.

ZADIG.

Déjà, la notion de durée semblait abolie en elle. Pourtant, à partir d'un certain moment, qu'elle ne put situer, il lui sembla bien que les oscillations auxquelles son corps était soumis, dans son cauchemar, se modifiaient ; le balancement était plus heurté ; le chariot vibrat et les vibrations avaient une douloureuse répercussion dans son cerveau. La terreur s'empara de Diane et lui donna la force de vaincre à demi sa somnolence.

Elle ne se trompait pas ; le chariot était en marche ; les oscillations dont elle subissait le contre-coup étaient provoquées par le pas lent des bœufs. La jeune fille étouffa d'angoisse ; elle essaya d'appeler : les sons ne franchissaient pas ses lèvres ; elle se leva, après des efforts inouïs, se traîna sur les genoux jusqu'à l'extrémité de la voiture, tira sur la bâche. Le lé qui fermait l'entrée céda et Diane fut projetée sur le sol. L'herbe était haute, épaisse, et la chute se trouva amortie.

Diane demeura étendue, haletante, sans pouvoir faire un geste ou appeler ; elle réussit enfin à se mettre à genoux. Au loin, bien loin, si loin, lui semblait-il, qu'on n'en pouvait mesurer la distance, une leur rugéâtre apparaissait. Elle comprit, dans sa demi-inconscience, que c'était le feu du camp ; lentement, l'espoir s'infiltra en elle : ainsi elle n'était pas perdue dans le désert.

Elle se traîna sur les genoux, tombant de temps en temps. Cependant, se dressant enfin, elle poursuivit sa marche incertaine, n'ayant pour la guider que la leur déclinante du feu. Soudain, elle buta dans un obstacle, tomba. Elle parvint à se relever : un homme gisait sur la route, endormi !

Un dernier sursaut de la flamme mourante vint éclairer le visage du dormeur. C'était Jim !

Le nom s'imprimait dans le cerveau de Diane, mais elle n'arrivait pas à le formuler ; elle secoua le dormeur : il resta inerte ; épuisée par tant d'efforts, la

tre les services pour rédiger leur compte rendu avant le passage du tunnel, passant avec rapidité de la plume à la fourchette et réciproquement, foulant aux pieds cette loi de l'hygiène qui défend à la machine humaine de faire deux choses à la fois, surtout par une chaleur devenue presque torride.

L'heure du départ approche. Il nous reste le temps de serrer la main à quelques députés valaisans amis et nous voilà redescendant l'avenue des marronniers, qui conduit à la gare, au milieu de populations accourues et des gendarmes valaisans, dont les pantalons aux parements rouges, les épaulettes, les larges baudriers blancs sur la tunique bleue et l'irréprochable port d'armes sont d'un brillant à frapper les yeux d'un aveugle. Il est une heure passée. Les trois trains s'ébranlent à un quart d'heure de distance, le dernier avec une demi-douzaine de dames et de demoiselles de Sion qui, cédant à de puissantes sollicitations, s'embarquent avec nous, confiantes dans la parole qui leur est solennellement donnée de les renvoyer le soir même d'Italie à Sion. Pour le dire en passant, nos trains sont extrêmement critiquables au point de vue du féminisme. 800 participants et, jusqu'à Sion, une seule femme, jeune et jolie, il est vrai, qui a pris au sérieux et à la lettre le précepte enjoignant à la femme de suivre partout son mari, même à quelques milliers de mètres sous terre, dans les entrailles du Simplon.

Sur la suite du parcours, les manifestations reprennent de plus belle. A Sierre, toutes les sociétés, y compris de robustes gymnastes, sont sur le quai de la gare. Le clergé aussi est là. A Brigue, arrêt au champagne et ravissant tableau où l'on voit des filles du Haut-Valais, en costume, avec le chapeau à garniture de rubans empesés et brodés de fleurs d'or ; la vieille diligence du Simplon — morituri, te salutant, dit l'écrétaire — elle dort, immobile, au passage de ceux qui célèbrent sa

condamnation à mort ; des vaches avec leurs sonnaillent, des chèvres, des bergers, bref, un tableau rustique d'une originalité très goûtée. Les jeunes filles offrent des fleurs aux invités. Les Valaisannes en costume chantent des airs nationaux. Je vous avise une fois pour toutes qu'à chaque manifestation le chant national suisse (*O Monts Indépendants !*) et la marche royale italienne sont exécutés et acclamés. Je les ai tellement entendus que cette nuit-même, au milieu de mes rêves, des fanfares invisibles les faisaient résonner encore sur mon tympan.

A 2 heures 50, nous pénétrons sous le grand tunnel. A 3 heures 10, nous en sortons. Le trajet a duré vingt minutes et il s'est effectué dans des conditions les plus normales. Le thermomètre de notre wagon marquait 29 degrés à l'entrée du tunnel. Il en indiquait un de plus au centre au souterrain. Vous savez déjà que la traction se fait à la vapeur. Détraquées par la chaleur et l'humidité du tunnel, les locomotives électriques, à cause desquelles l'ouverture de l'exploitation avait été renvoyée de deux mois, sont en réparation. Les électriciens n'avaient pas compté avec l'anormal et l'imprévu. Mais ce sont hommes, dit-on, à venir à bout des forces malfaisantes que le Génie du Simplon a mis en œuvre pour contrecarrer les projets de ceux qui ravageaient ses entrailles.

Pour être enterrés... dans la lune !

M. Edouard L. Hanna, de Cleveland, a laissé par testament une somme de 20.000 dollars pour que sa dépouille et celle de sa femme soient transportées dans la lune, aux fins d'y être inhumées dès que les voyages dans cet astre seront réalisés. Dans ses dispositions testamentaires, cet original déclare qu'il n'y met aucune condition de temps.

A l'Académie Goncourt

Le poète Léo Larguier a été élu mercredi, à Paris, membre de l'Académie Goncourt, en remplacement de M. Hennique, décédé.

CHAUD ...?

Avec Mobiloil

Votre moteur ne craint pas la chaleur

C'est quand il fait chaud que vous appréciez le mieux la supériorité de Mobiloil. Car la chaleur est le pire ennemi de l'huile ordinaire, qu'elle liquéfie, oxyde et détruit. Si Mobiloil „tient le coup“, c'est que son pouvoir lubrifiant est inépuisable.

En effet, elle est extraite, par des procédés uniques et secrets, de la „crème“ des pétroles bruts. Et elle est sans cesse améliorée par une armée de spécialistes, depuis que l'Automobile existe.

Pour conduire vite, dépenser peu et rouler tranquille,

MOBILISEZ avec MOBILIL

TOUS LES CHEVAUX DE VOTRE MOTEUR

Mobiloil

Inépuisable pouvoir lubrifiant

VACUUM OIL COMPANY N. V., BALE

jeune fille tomba aux côtés de Jim et, à son tour, un sommeil de plomb l'immobilisa.

Le feu mourait progressivement ; de temps à autre, un brandon jetait une flamme plus haute à laquelle succédaient quelques étincelles. Il ne restait plus que des cendres quand une ligne pâle au firmament annonça la naissance du jour.

XXII

Landor s'éveilla le premier ; il ouvrit lentement les paupières, sans bouger ; il retrouva peu à peu le sentiment de la réalité ; avec stupéfaction, il aperçut, épanchus sur sa poitrine, les cheveux cuivrés de Diane !

Il déplaça doucement la tête de la jeune fille, puis il s'assit ; l'air frais du matin, lui baignant le visage, éclaircissait ses idées.

Le silence était absolu, rien ne décelait la présence de l'homme. Les chariots ? Les bœufs ? Les conducteurs ? Tout avait disparu !

Seul, un tas de cendres demeurait pour témoigner que la veille, à cet endroit, on avait dressé un camp, allumé un feu de bivouac.

Landor comprit instantanément ce qui s'était passé ! Ils avaient tous été drogués... et par qui ? Swann ! Le nom lui monta aux lèvres. Swann prenait sa revanche ; il avait trouvé des complicités parmi les serviteurs indigènes, emmenés de Johannesburg ; une physiologie surgit dans l'esprit de James : celle du majordome ; l'homme ne lui avait jamais inspiré grande confiance.

Ainsi, on les avait abandonnés dans le veld... Mais pourquoi lui et Diane seulement ? Pourquoi M. Fawcett avait-il été enlevé ? Ces énigmes lui paraissaient indéchiffrables.

A son tour, Diane s'éveillait ; rejetant ses cheveux en arrière, elle passait une main tremblante sur son front, cherchant à comprendre. Apercevant James, assis à côté d'elle, la jeune fille sourit faiblement.

— Comme je suis contente de vous voir, Jim ! bêgaya-t-elle.

Elle parvenait à peine à remuer la langue. Dans son demi-engourdissement, elle reprit :

— J'ai fait le rêve le plus étrange... quel cauchemar !

Puis, jetant autour d'elle des regards éperdus, elle continua :

— Que se passe-t-il ? Où est mon père ? La caravane ? Ce n'était donc pas un rêve !

Elle se dressa, hagarde. Landor, de son côté, observait les environs. Ils cherchaient, l'un et l'autre, à réveiller leurs souvenirs de la veille.

Soudain, un cri jaillit des lèvres de Diane :

— Père, pauvre père, que vont-ils lui faire ? Pourquoi l'ont-ils emmené ? Rien ne peut donc arrêter la haine de Swann ?

— Tranquillisez-vous, Diane ; ils se garderont bien de toucher à un cheveu de sa tête, c'est une trop bonne prise ! A mon sens, voici comment les choses se sont passées : vous avez fait sur Swann une impression profonde, Diane ! Il se proposait de vous enlever, vous et votre père, pour vous contraindre peut-être à l'épouser. Quant à moi, il se vengeait en m'abandonnant dans le veld. Pour arriver à ses fins, il a vraisemblablement suborné votre majordome, moyennant la forte somme ; ce traître a mêlé à nos aliments un soporifique. Vous savez le reste !

— Que vont-ils faire quand ils trouveront le chariot vide, qu'ils s'apercevront de ma fuite ?

— Swann est trop malin pour se livrer à une violence quelconque contre votre père, soyez-en certain ! Il s'est débarrassé de moi ; cette satisfaction lui suffit pour le moment.

— Ainsi, Jim, nous sommes seuls, abandonnés, peut-être condamnés à la mort... Sans eau, sans vivres...

(à suivre)

«LE CONFEDERE», FEUILLETON No 31

Diane et l'Amour

ROMAN DE CONCORDIA MERREL

Il aida la jeune fille à monter dans le chariot, car elle pouvait à peine se soutenir, et c'est avec difficulté qu'il parvint à redescendre :

Une fois à terre, il fit un effort pour lever la tête et regarder à l'intérieur du chariot. Il aperçut, comme dans un halo, la chevelure dorée de Diane.

La jeune fille se tourna vers lui et dit :

— J'ai peur, Jim, ne me laissez pas toute seule ! James s'efforça de la rassurer, mais, sans doute, ne l'entendit-elle pas, car Landor sentait sa langue se paralyser graduellement.

Par un dernier effort, il marcha en titubant vers la tente, parvint à l'arrière du chariot où reposait Diane... Il s'y glissa et, l'instant d'après, un lourd sommeil lui enleva toute conscience.

Diane, de son côté, n'avait pas eu la force de se dévêtir ; elle s'était étendue tout habillée ; par moments, il lui semblait que son corps s'enfonçait, remontait, puis se balançait dans l'air. Elle s'efforça, au début, de réagir, mais sa pensée s'obscurcissait progressivement.

Tous droits de reproduction réservés.

L'arrosage

En règle générale, on devrait arroser le matin ou le soir de préférence.

Quelques légumes ne devraient jamais être arrosés lorsqu'ils sont exposés aux rayons du soleil, ce sont : les céleris pomme et branches, laitues pommées et romaines dont la pomme est déjà formée, haricots, etc.

La quantité d'eau à donner varie suivant les plantes, la saison et la nature du sol. Dans les terres légères, on arrose plus fréquemment, mais moins abondamment. Le défaut de beaucoup de personnes est d'arroser trop fréquemment et trop peu à la fois. Au début de la saison, les sarclages et râtissages qui laissent pénétrer l'air et la chaleur sont supérieurs à l'arrosage.

Nous avons dit que tous les légumes ne demandent pas la même quantité d'eau, les oignons, les aulx et les échalotes se passent presque complètement d'arrosage.

Par contre, les légumes feuillacés, soit : choux, cardons, bettes à cardes, laitues pommées et romaines, chicorées frisées et scaroles, sont arrosés copieusement.

Au sujet des chicorées, laitues pommées et romaines, beaucoup de personnes se demandent s'il est préférable d'arroser ou non ces légumes pour les empêcher de monter à graines. Nous pouvons certifier que c'est la sécheresse qui ne leur convient pas. En plein été, on les arrosera copieusement, mais en évitant de mouiller le feuillage.

Les choux d'hiver seront très peu arrosés dans le courant de l'été. C'est surtout à partir du 15 août qu'ils prospèrent. Vers cette époque, on leur donne de copieux arrosages. Les choux-fleurs sont arrosés modérément jusqu'au moment où la pomme commence à se former. Un arrosage de surface les fait « écailler », c'est-à-dire qu'ils s'ouvrent avant d'atteindre leur complet développement. Les haricots demandent peu d'arrosages jusqu'à la floraison, mais dès que celle-ci est terminée, ils deviendront plus copieux. Les carottes qui ont atteint une certaine grosseur ne doivent pas être arrosées superficiellement, cela les fait éclater. Les scorsonères ne seront arrosées à fond qu'une ou deux fois dans le courant de la saison ; un léger arrosage les fait bifurquer. Les céleris pomme et à côtes demandent beaucoup d'eau, de même le fenouil.

Les tomates sont peu arrosées jusqu'au moment où les premières grappes sont nouées, c'est-à-dire que les fruits de la base sont de la grosseur d'une noix. Il en est de même pour les aubergines, qui demandent de la chaleur et de l'eau.

On pratique de même pour les concombres et les cornichons.

Les chicorées de Bruxelles ou endives sont arrosées modérément pour éviter la formation de grosses racines. Si on veut obtenir des radis très tendres, on leur donne de copieux et fréquents arrosages. On cueille plus facilement les feuilles de la tétragone lorsqu'on l'arrose une heure ou deux avant la cueillette. On évite d'arroser les poireaux dans le milieu de la journée ; cela provoque la pourriture des plantes.

On double la récolte des pommes de terre si on sait saisir le moment favorable pour l'arrosage. Dès que les tubercules sont de la grosseur d'une noix, s'il fait très chaud et sec, on donne un bon

Analyses médicales

L'analyse médicale la plus courante est l'analyse des urines. Elle permet de rechercher rapidement la présence anormale d'éléments nuisibles à l'organisme et de doser les éléments normaux et anormaux que l'urine peut contenir. Trop souvent des personnes pensent que le chimiste découvre simplement en regardant l'aspect de l'urine, les maladies que cette urine contient. Cette façon de faire était l'œuvre des anciens vendeurs de drogues ou des charlatans de tous les temps. L'aspect de l'urine ne peut que dans quelques cas donner une indication de quelque valeur diagnostique, indication qu'il faut vérifier par une méthode scientifique. En effet certains médicaments ou aliments absorbés coloreront l'urine, d'autres donneront des odeurs diverses, etc. Il ne faut pas croire non plus que toutes les maladies peuvent être découvertes par un examen d'urine. Les recherches portent spécialement sur une éventuelle disproportion des éléments normaux et également sur une éventuelle présence de constituants anormaux de l'urine. Des dosages permettront de connaître les quantités d'éléments. La découverte de quantités anormales d'urée, d'acide urique, de phosphates, etc., permettra au praticien de combattre directement le mal par des médicaments appropriés aux cas, de même la découverte d'éléments anormaux tels que albumine, sucre, pus, pigments biliaires, etc., indiquera la méthode à employer pour arriver à supprimer ces éléments étrangers nuisibles.

Si une douleur quelconque, un malaise inquiétant, des maux d'yeux, etc., vous chicanent, adressez-vous à vos médecin et pharmacien spécialisés et expérimentés, eux seuls pourront vous renseigner et vous dire ce que vous devez faire. Trop de charlatans à l'époque actuelle vous proposent de faire votre analyse d'urine, vous adressent « des panacées universelles infaillibles » et ceci même... si vous êtes bien portant ; ils le font dans le seul but de vendre, vendre et vendre encore. Dans notre pays, il existe suffisamment de spécialistes diplômés et expérimentés pour vous renseigner avec conscience sur ce que vous devez faire.

Le couronnement d'Edouard VII

Vendredi, la proclamation de la date du couronnement du roi, fixée au 12 mai 1937, a été lue par sir Wollaston, roi d'armes de la Cour de Grande-Bretagne, du balcon du Palais de Saint-James. Conformément à un cérémonial plusieurs fois centenaire, la lecture de cette proclamation a été précédée d'une sonnerie de trompettes. La fanfare des grenadiers guards, groupée dans la cour du palais, a ensuite exécuté l'hymne royal. Une grande foule assistait à la cérémonie.

arrosage que l'on fait entre les raies et sans mouiller le feuillage.

Les bassinages donnés le soir sont favorables aux légumes feuillacés et tout spécialement aux pois, sur lesquels ils empêchent le blanc des feuilles. Les bassinages prolongent la durée d'un arrosage. Le lendemain ou le surlendemain d'un arrosage on donne un binage. Les binages, en brisant la surface du sol, maintiennent la fraîcheur et activent la végétation.

Course de la Forclaz

PROGRAMME

VENDREDI 12 JUIN :

- 18 h. Clôture des inscriptions, coureurs à droits doubles.
- 20 h. 30 Assemblée de tous les Comités et commissaires à l'Hôtel Kluser.

SAMEDI 13 JUIN :

- 14 h. 30 Essais officiels.
- 17 h. à 19 h. Vérification des machines, contrôle des licences, numérotage des disques, distribution des dossards. Arrivée du Rallye (1er groupe). Bureau de contrôle au Casino Etoile. Parcs : Avenue de la Gare. (Tête Hôtel du Grand St-Bernard).
- 20 h. 30 Rendez-vous des officiels et coureurs, Hôtel du St-Bernard.

DIMANCHE 14 JUIN :

- 8 h. à 11 h. Arrivée du Rallye (2me groupe). Parcs : Avenue de la Gare. (Tête Hôtel du Grand St-Bernard).
- 8 h. à 10 h. Essais officiels.
- 10 h. à 11 h. Vérification des machines, contrôle des licences, numérotage des disques, distribution des dossards. Place Centrale devant la Banque Closuit. Pesage des passagers side-cars.
- Dès 11 h. Rendez-vous des officiels, invités, journalistes à l'Hôtel Kluser.
- Dès 11 h. 30 Départ pour La Forclaz. (Prière de se conformer strictement aux ordres de M. Savary, président du Comité des transports).
- 12 h. 30 Rendez-vous des coureurs au Brocard.
- 12 h. 45 Fermeture de la route à tous véhicules.
- 13 h. Départ de la voiture officielle (fanion jaune).
- 13 h. 30 Premier départ.
- 17 h. environ : Fin de la course (voiture fanion damier noir et blanc).
- 18 h. Proclamation des résultats de la course et du rallye sur le kiosque de la Place Centrale. Distribution des prix. Vin d'honneur offert par la Municipalité de Martigny-Ville.

Bureau officiel permanent : Garage Balma, tél. 61.294, jusqu'à vendredi soir. Dès samedi : Hôtel Kluser, tél. 61.441.

AVIS IMPORTANT. — Le Comité d'organisation recommande aux motocyclistes d'observer les règlements et notamment de ne pas utiliser l'échappement libre. Des ordres sévères ont été donnés à la police. D'autre part, il est absolument interdit de pénétrer sur les propriétés privées, de fouler l'herbe. Le public est prié de rester sur les chemins et sentiers. Des peines sévères sont prévues contre les contrevenants.

Nos recettes

Bœuf en mironton

Avec des restes de bœuf bouilli, ou braisé, on peut faire un excellent mets, très économique. Il y a deux manières d'apprêter le mironton ; voici la première : faire revenir au beurre, ou à la graisse de bouillon, et dans une poêle, un gros oignon émincé, ne pas le laisser trop prendre couleur, mais qu'il soit cependant cuit. Ajouter ensuite environ 600 gr. de viande cuite, émincée, faire un peu rissole, puis en dernier lieu, mettre des fines-herbes et un filet de vinaigre. Servir aussitôt.

La deuxième manière sera apprêtée dans une casserole. Faire revenir l'oignon comme plus haut, ajouter la viande, la laisser un peu rissole, puis la poudrer d'une cuillerée de farine, mélanger et mouiller avec un bouillon, pour obtenir une sauce un peu courte. Couvrir la casserole et laisser cuire à petit feu, pendant une quinzaine de minutes. Ajouter quelques cornichons émincés et, en dernier lieu, un filet de vinaigre.

Omelette au lard

Casser 12 œufs dans un saladier, les battre avec une fourchette, les assaisonner de sel, de poivre et mettre une cuillerée à dessert d'eau froide.

D'autre part, couper en petits dés, environ 150 gr. de lard maigre, le mettre dans une casserole, avec de l'eau et faire bouillir pendant quelques secondes, l'égoutter et le mettre dans une petite poêle, avec la valeur d'une cuillerée à café de beurre et laisser fondre, à feu doux puis, lorsque le lard aura rendu une certaine quantité de graisse, activer la chaleur, pour le rissole légèrement. Enlever les lardons avant qu'ils ne soient secs, les mettre dans les œufs, auxquels on ajoutera un peu de persil haché.

Deux minutes avant de servir, mettre la graisse rendue par le lard, dans une grande poêle, la faire chauffer, puis verser les œufs d'un seul coup, remuer avec le dos de la fourchette, jusqu'à ce qu'ils commencent à se lier. Il est entendu que le feu sera assez fort, afin que l'omelette soit rapidement cuite. Dès que les œufs seront épais, les ramener dans le coin de la poêle opposé au manche, les tasser, laisser un peu colorer puis, d'un coup sec sur le manche, avec le poing gauche, fermer l'omelette, la renverser sur un plat long, chaud et servir.

La « chance » du blessé

Récemment, dans une rue du 13me arrondissement, à Paris, un passant était renversé par une auto. Heureusement, il n'était que légèrement blessé. On s'empressa pour le relever. Arriva bientôt un agent qui dit au blessé, en le soutenant par le bras :

— Vous avez de la chance... Il y a juste un médecin en face.

— Oui, dit le blessé en souriant, mais le médecin, c'est moi...

BYRRH

VIN APÉRITIF AU QUINQUINA

L'art de tirer du vin tout le plaisir qu'il peut donner aux gourmets a été poussé à sa perfection en associant la qualité des meilleurs vins aux propriétés apéritives du QUINQUINA et d'autres substances sous la formule réalisée par les propriétaires de la marque BYRRH. apéritif au QUINQUINA.

Le BYRRH est incomparable, son goût savoureux, son arôme agréable, joints à ses propriétés bienfaisantes en font une boisson idéale qui se consomme à toute heure, mais principalement avant le repas, en famille comme au café.

SAVIO S. A.

Téléphone 27.027

49, Rue des Pâquis - GENÈVE

Dépôt à Martigny : Distillerie Morand

Assurances autos

Responsabilité civile Casco-occupants
Taris de faveur pour les membres du T. C. S., l'A. C. S.
„ZURICH“ C. Aymon & A. de Rivaz, Sion

SUZE

Apéritif à la gentiane

POURQUOI donner la préférence à la SUZE parmi tous les apéritifs qui vous sollicitent ?

1. **PARCE QUE** la Suze est un apéritif à base de racine de gentiane fraîche ;
2. **PARCE QUE** les bienfaits de la racine de gentiane sont connus depuis les temps les plus reculés ;
3. **PARCE QUE** les montagnards ont toujours considéré la racine de gentiane comme une panacée universelle ;
4. **PARCE QUE** la Suze additionnée d'eau de Seltz et d'un zeste de citron désaltère ;

SANS FATIGUER L'ESTOMAC

Imprimerie A. Montfort, Martigny

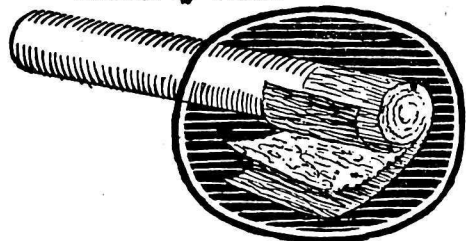
Sierre Hôtel Château Bellevue
Restauration en plein air. — Menu à partir de fr. 3.— Toutes spécialités valaisannes. — Vins de 1er choix. — Prix modérés.
E. HALDI, directeur.

Pas de perte d'arome...

mais $\frac{4}{5}$ de la nicotine éliminés par le bout-filtre de la nouvelle

Stella-Filtre

Pas de simple papier-crêpe, mais un filtre breveté qui renferme 2 bandes de cellulose pure. C'est la raison pour laquelle le goût et l'arôme sont intégralement maintenus, alors que 80% de la nicotine sont retenus dans le bout-filtre. Brevet Filtra



Elle convient à vos nerfs et à votre portemonnaie!

Une 100% Maryland



20 Pq. 65 Cts.